

Docteurs en médecine, chirurgiens, apothicaires et sages-femmes en Sud-Brionnais aux XVII^e et XVIII^e siècles

**Étude à partir de l'exemple de la famille Pitois dit Labaume :
Philibert et son fils Antoine M^e apothicaires et M^e chirurgiens
de Vauban et de Chauffailles**

Bruno Ragon et Patrick Martin

Plan

Introduction

**Bruno Ragon : Philibert Pitois dit Labaume (1677-1750),
M^e apothicaire et M^e chirurgien de Vauban**

**Patrick Martin : Son fils, Antoine Pitois dit Labaume (1712-1771),
aussi M^e apothicaire et M^e chirurgien, mais à Chauffailles**

**Conclusion provisoire sur le corps médical
aux XVII^e et XVIII^e siècles dans un petit coin du Brionnais**

Manuscrit du XV^e siècle : un herboriste rassemblant des herbes médicinales, un médecin et un apothicaire préparant un médicament ([BnF-Gallica](#))



Boutique d'un apothicaire au XV^e siècle

Fresques du château de Challant, Issogne, Vallée d'Aoste



Plan de l'exposé de Bruno Ragon

Présentation de Philibert Pitoys :

- . CV avec généalogie**
- . Liens avec la famille Le Prestre de Vauban**
- . Généalogie rapportant aussi des chirurgiens/apothicaires
(fils Antoine, gendre François Chatelus fils de chirurgien)
et 2 prêtres : Philibert et Sébastien Pitoys**

Son intervention lors de la lecture en 1726 des lettres patentes du Comté de Vauban

Exposition du mémoire de frais avec discussion sur le diagnostic et explications sur l'opération chirurgicale, quelques notions sur les médications

Synthèse du procès

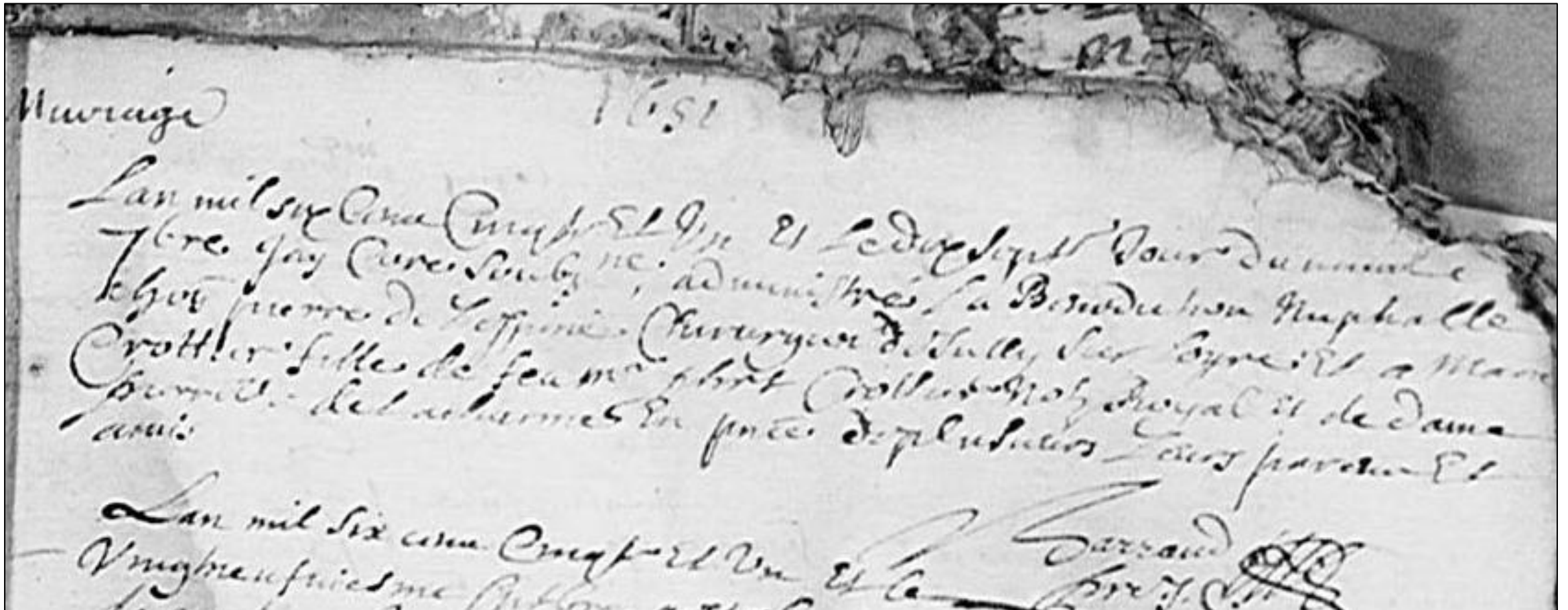
Plan de l'exposé de Patrick Martin

- **Préambule**
- **Quelques livres anciens de chirurgie avec des gravures montrant les opérations de la paracentèse de l'abdomen (cf. exposé de Bruno Ragon) et une césarienne**
- **Biographie d'Antoine Pitois dit Labaume, M^e apothicaire et M^e chirurgien à Chauffailles**
- **Confrères d'Antoine Pitois-Labaume de Chauffailles, de Mussy-sous-Dun et des alentours**
- **Héraldique : Blasons des communautés de chirurgiens et apothicaires**
- **Quid des sages-femmes ? (accoucheuses, matrones, femmes-sages, mères-sages)**
- **L'École gratuite des sages-femmes de Mâcon avant/après la Révolution**
- **Conclusion**
- **Annexe avec documents divers**

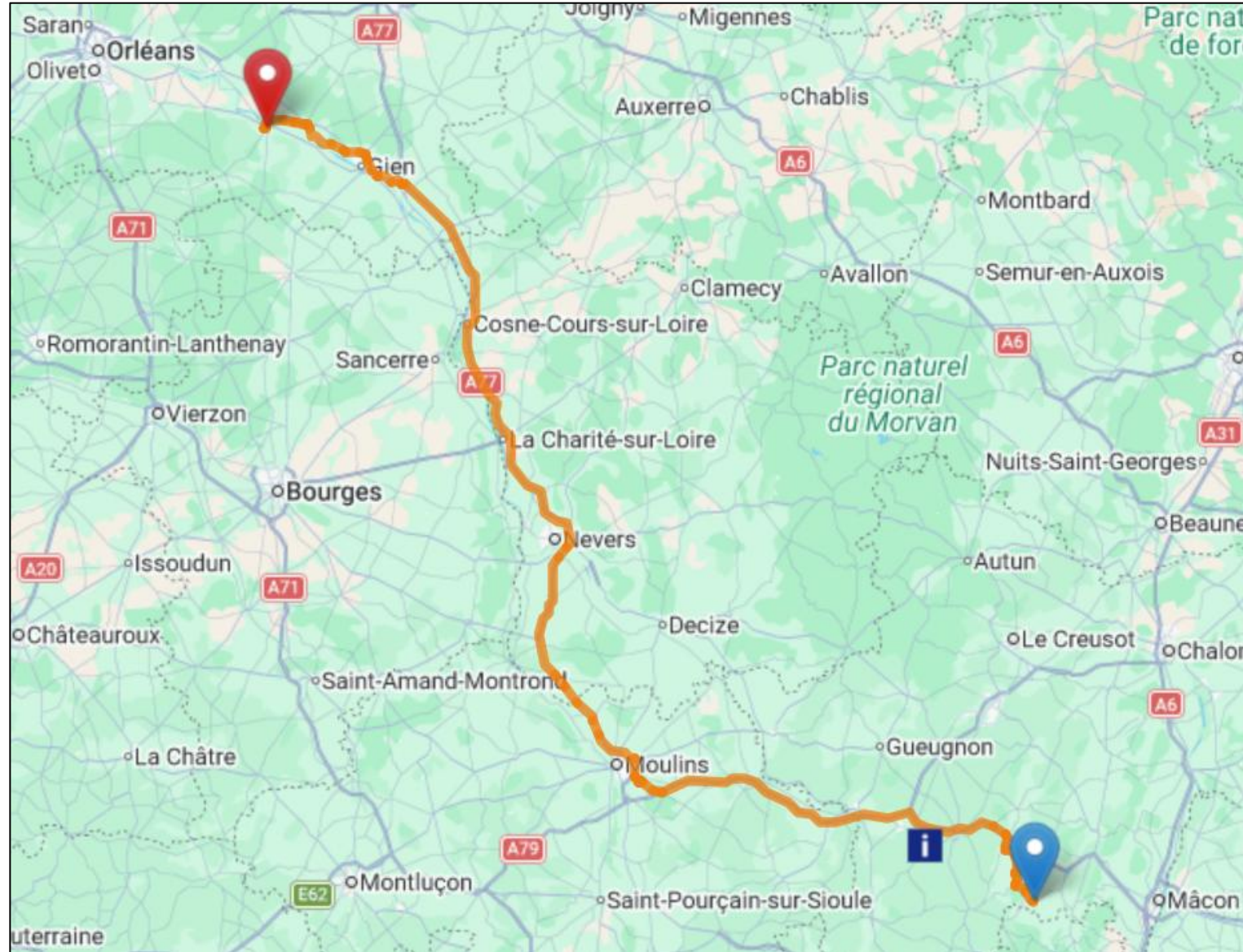
Remarque : Très nombreux liens hypertexte en [bleu](#), n'hésitez pas à cliquer dessus

Préambule de l'exposé de Patrick Martin

Un cas personnel, [sosa 1302](#) : Pierre DELESPINE, né en 1627 à Sully-sur-Loire (Loiret), chirurgien marié en 1651 à Matour (S&L) avec une fille de notaire royal, décédé maître-chirurgien après 26.11.1691 (testament)



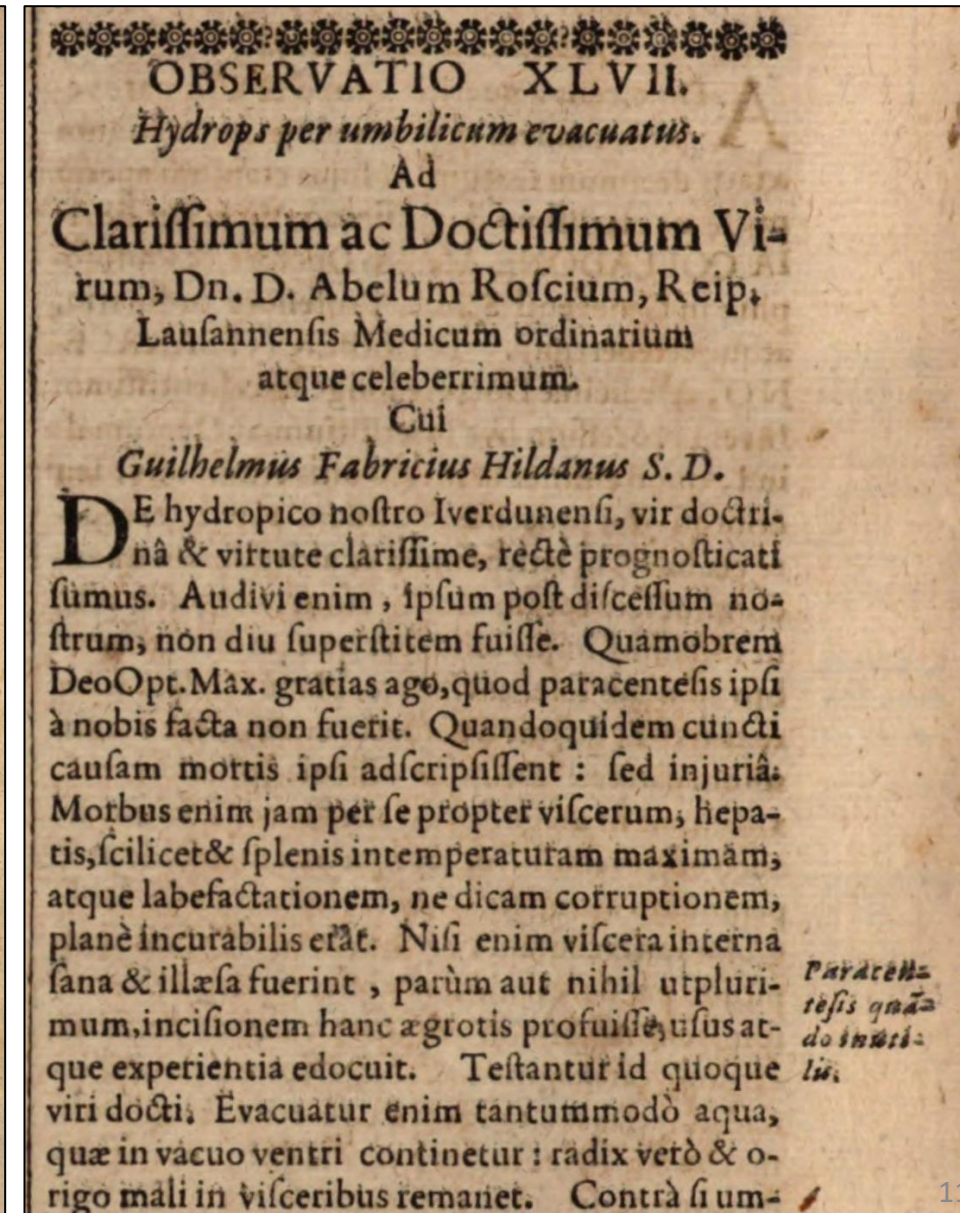
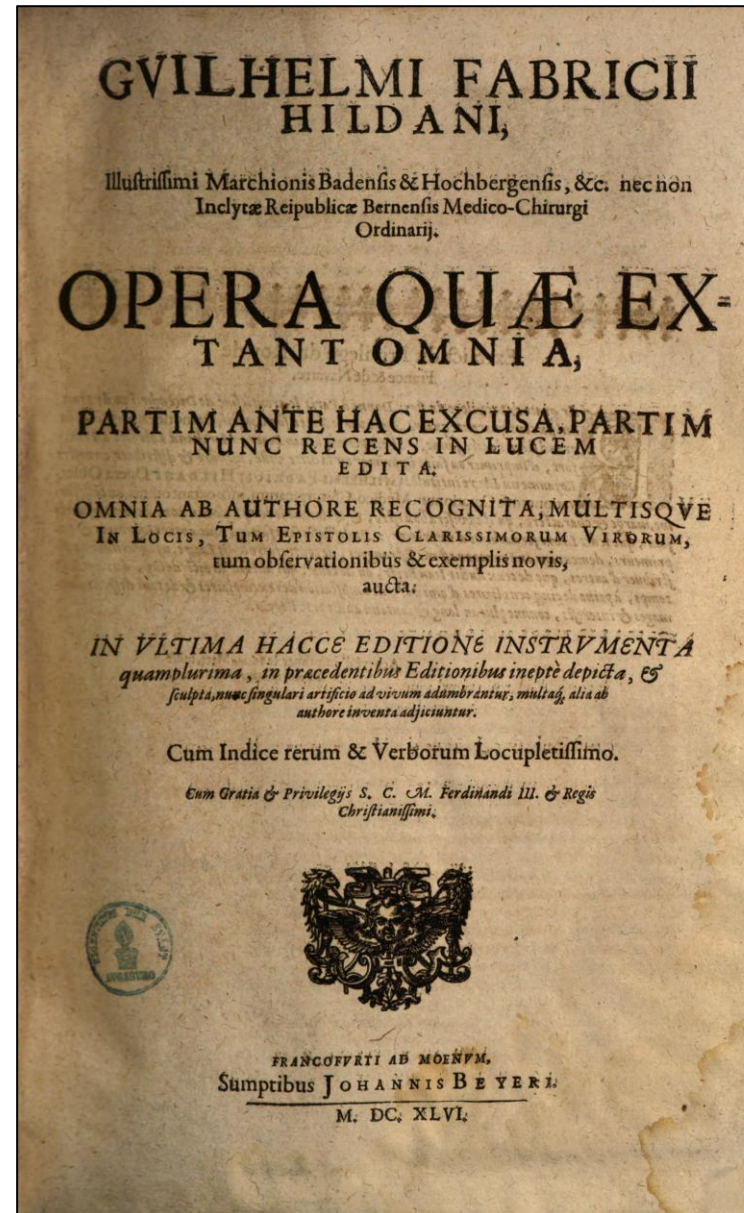
Parcours de Pierre DELESPINE entre Sully et Matour, une bonne partie le long de la grande route de Paris à Lyon par le Nivernais

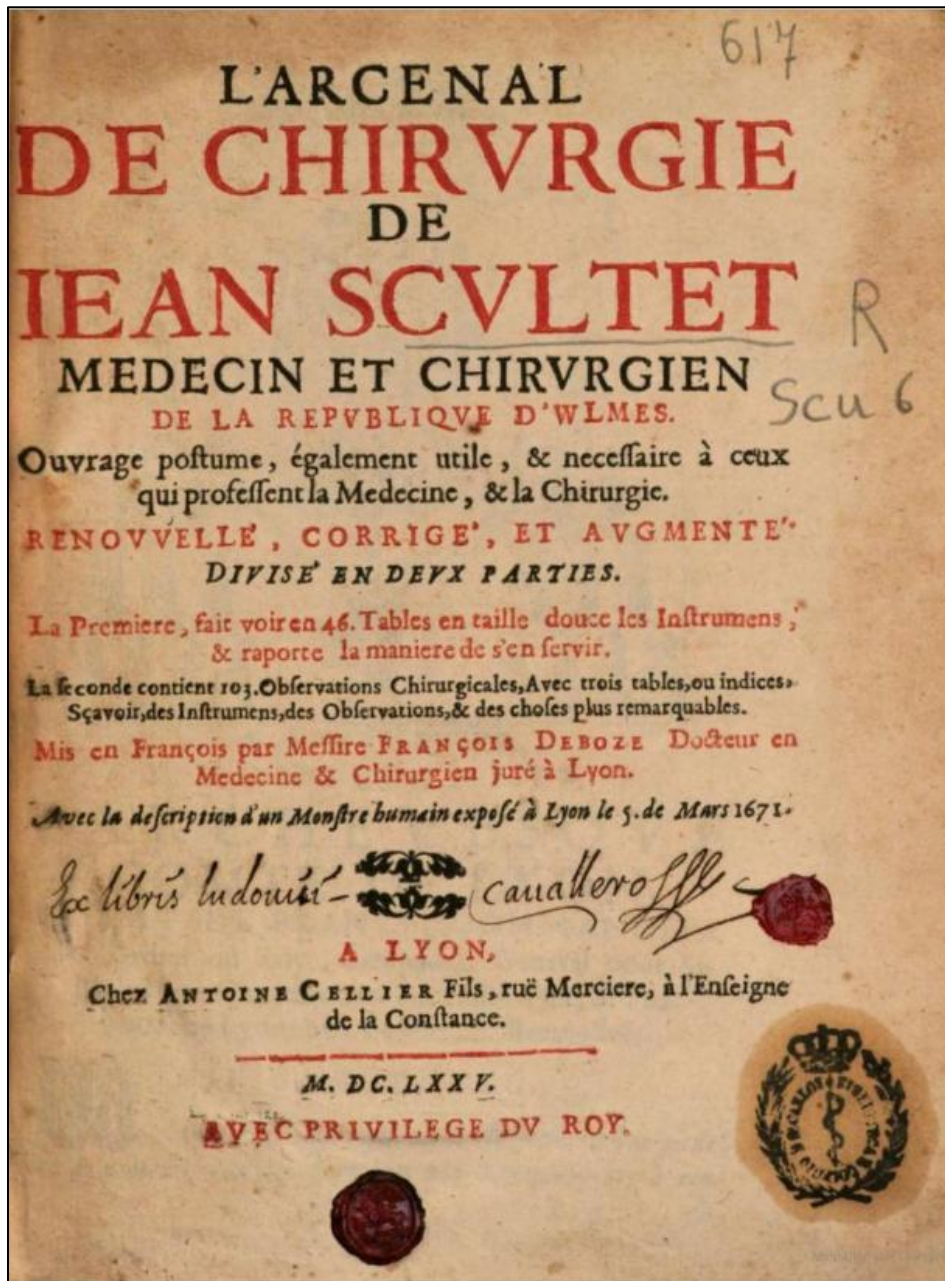


[Relais de poste
entre Lyon et Paris
via Moulins ou
Dijon](#)

Traité de chirurgie de 1646 en latin : *Gvilhelmi Fabricii Hildani* – Guillaume Fabry (1560-1634)

Opera Quae Extant Omnia... 1204 pages, *Paracentesis quomodo administranda* p. 42





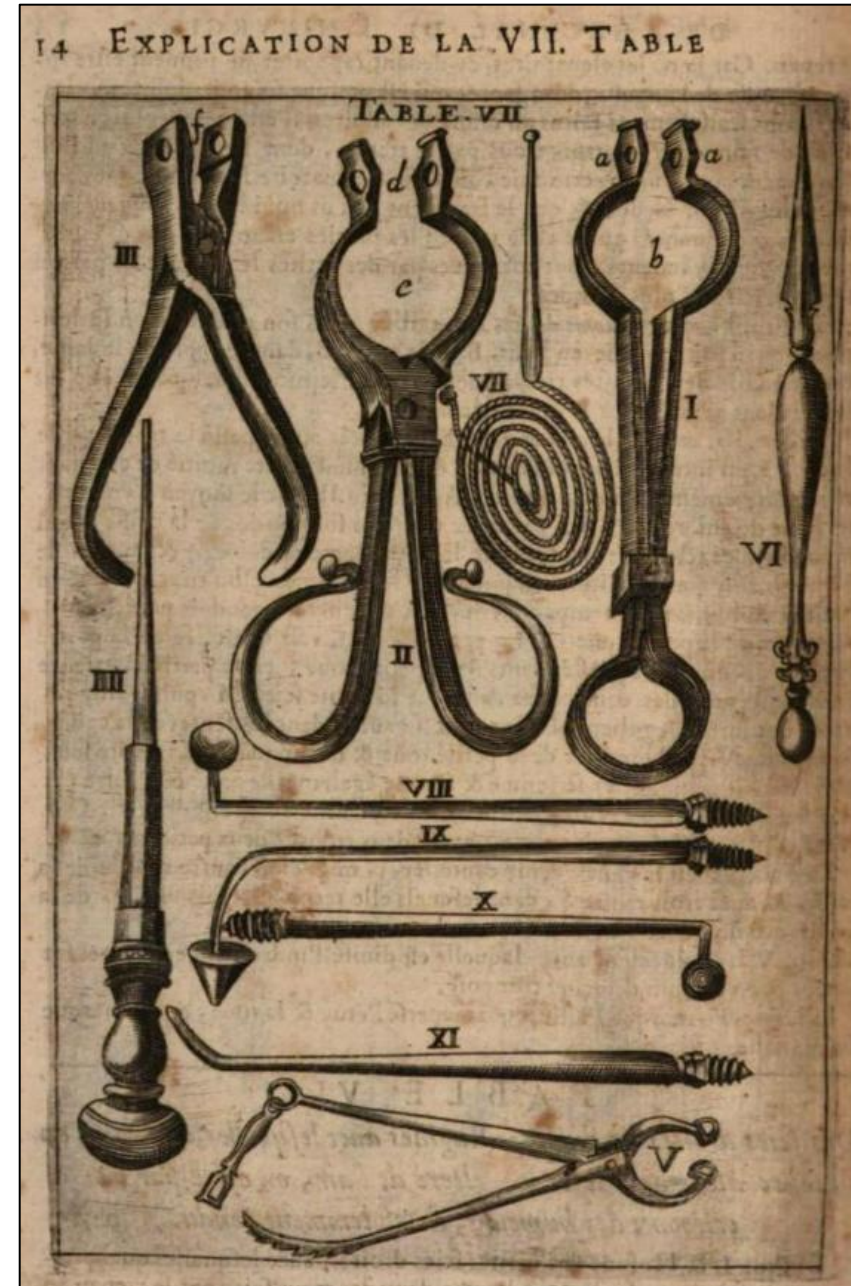


**Monseigneur l'Illustrissime &
Reverendissime CAMILLE DE NEUFVILLE,
Archevêque & Comte de Lyon, Primat de
France, Commandeur des Ordres du Roi, &
Lieutenant General pour sa Majesté aux
Païs de Lionnois, Forêts & Beaujolois.**

**Camille de Neufville de Villeroy
(1606-1659-1693)**

***D'azur au chevron d'or, accompagné de
trois croisettes ancrées du même***

Original en latin : *Armamentarium chirurgicum*, Johannes Scultetus 1595-1645 (éd. 1657)



De la paracentese de l'abdomen – Table XL, figure I (Figure VI : césarienne)

184 EXPLICATION DE LA XL. TABLE

De la paracentese de l'abdomen.

Touchant laquelle quatre choses sont à considerer. 1. s'il la faut faire. 2. en quel temps. 3. en quel lieu, & 4. de quelle maniere & methode. Si elle doit estre faite : la maladie, & les forces du malade le feront connoître.

La maladie est vne tumeur recente de l'abdomen, qui est parvenu en bien peu de temps à vne insigne grosseur, principalement par la boisson d'une tres-grande quantité d'eau, & qui ne cede pas aux medicamens pris par la bouche, parce que leur vertu ne peut estre reduite de puissance en acte par la chaleur naturelle oppressee, & presque éteinte par la quantité de l'humour.

La paracentese demande les forces constantes & suffisantes, dont nous avons la connoissance lorsque le malade peut encor se tenir de bout, & s'asseoir facilement à son aise sur un siege.

C'est pourquoy cette operation n'a point de lieu en vne maladie inveterée, & lorsque les forces sont foibles (ce qu'indiquent la vieillesse, l'enfance, la toue, le flux de ventre, la cachexie, la fièvre ardente qui a precedé & l'eschivre & corruption des visceres) en tous ces cas la paracentese n'a point de lieu. Le temps est au plustost, sçavoir avant que l'humour contenu dans l'abdomen ait causé un notable dommage aux visceres, & au reste des parties internes. Le lieu où l'on fait la paracentese est ou au nombril fig. I. ou à trois ou quatre travers de doigt du malade au dessous du nombril, non pas en la ligne blanche, mais à côté des muscles droits, au droit, si le vice est provenu par le vice de la rate, ou au côté gauche si par le vice du foye. Lorsque le nombril relasché est tellement enflé qu'il n'y a entre la partie extérieure, & la cavité intérieure, & l'eau, qu'une fort petite peau laquelle on apperçoit en la touchant mesme fort légèrement du doigt, & par la transparence, pour lors on peut fort à propos ouvrir l'abdomen au nombril.

Mais si le nombril ne paroît pas si relasché, on peut pour lors ouvrir la partie laterale de l'abdomen au dessous du nombril. Sçavoir la droite, lorsque l'ascite provient (comme nous avons dit) du vice de la rate, & la partie gauche lorsqu'elle arrive par l'erreur ou vice du foye. La maniere comprend la situation du malade, les instrumens, & la façon d'operer.

Les instrumens dont on se sert pour ouvrir à propos l'abdomen des hydropiques au nombril, & à la partie laterale du ventre : sont deux, sçavoir l'éguille canulée *c*, & le scalpel courbe de la Table XIII. fig. II. ou III. lorsqu'on vouldra vider l'eau par le nombril, il faudra ou pousser l'instrument *c*, attaché à vne longue bande au milieu du nombril, jusques à la petite estoile de la canule, & retirer en suite l'éguille *e*, de la canule *c*, & ayant introduit la canule jusques à son aisse attaché par un double nœud les extremités

DE L'ARCELAL DE CHIRURGIE. 185

extremités ou bouts de la bande conduits à côté; ou percer le nombril avec le scalpel courbe, & mettre vne canule attachée à vne bande, & qui répond exactement au scalpel, dans la playe récemment faite ou le tuyau de bois *e*, ou vne canule d'argent choisie dans la Table XIII. ayant vuide suffisamment de l'eau il faut boucher le tuyau de bois avec la tante de bois *g*, & la canule avec vne tante de lin *h* de peur que l'eau ne s'écoule malgré le Chirurgien.

Lorsque la paracentese doit estre faite au dessous du nombril ou à côté de l'abdomen bien qu'on la puisse pratiquer fort seurement comme au nombril avec l'éguille canulée de Sanctorius, ou avec le scalpel courbe; neantmoins comme Falope & Fabrice d'Aquapend. la proposent autrement, je rapporteray leur façon d'operer.

Fallope coupe transversalement la peau de l'abdomen redoublée de la grandeur du ponce, avec le couteau courbe, & perce prudemment le reste, c'est-à-dire les muscles avec la lancette ordinaire. Fabrice se sert du même scalpel, mais sans faire l'incision du cuir redoublé, il le pousse d'abord un peu obliquement au travers de la peau jusques à ce qu'il ait penetré au travers des muscles, & du peritoine jusques dans la cavité. On reconnoitra que le scalpel y est arrivé non seulement, par la sortie de l'eau, mais encor le Chirurgien experimenté dans l'ouverture des absces, le connoitra, quand en pressant ou comprimant rien ne resiste. L'incision faite il retire le scalpel, & introduit dans la playe vne canule d'argent bien nette aissée trouée à ses costez, oblique ou un peu courbe à son extremité Tab. XIII. répondant exactement au scalpel & attachée à vne bande. Par cette canule qui doit estre premièrement longue en suite plus courte, en sorte que par son extremité, elle aboutisse seulement dans la cavité. Fabrice vuide les eaux non tout à coup, mais autant que les forces le permettent, ce que l'on reconnoitra tres seurement, & certainement par le ponce.

L'eau vuidee en suffisante quantité, il ne retire pas la canule, mais la laisse dans l'abdomen, & la bouche avec vne tante de linge, & lors qu'il veut vuider derechef l'eau, il fort la tante de la canule. Les hydropiques en quelque lieu, & par quelque instrument qu'ils soient ouverts, doivent estre diligemment soignez, & observez de crainte qu'à leur insceu, & sans qu'ils y prennent garde, ou s'en aperçoivent, l'abdomen ne se vuide tout-à-coup, & que la paracentese, qui d'ailleurs est presque l'unique secours & remede de l'hydropisie, ne soit diffamée par la mort du malade.

L'année 1625. le 7. d'Aoust à Wlmes, j'ouvris à côté l'abdomen de certaine Damoiselle, qui estoit atteinte en mesme temps d'une ascite, d'une anasarque, & d'une tympanite. Et imitant la façon de Fabrice, elle vécut un an & demi après l'ouverture de l'abdomen, après quoy estant tombée dans vne vraye tympanite elle mourut.

La FIG. II. enseigne la maniere d'ouvrir le scrotum aux hydropiques, proche la ligne qui separe le scrotum en partie dextre & senestre. On pousse l'instrument

182 EXPLICATION DE LA XL. TABLE



122 DES OPERATIONS DE CHIRURGIE,
 meur. On porte dans la petite ouverture une sonde,
 dans la cannelure de laquelle on glisse des ciseaux pour
 ouvrir entierement le sac ; l'on coupe ensuite ce qui
 forme l'étranglement, & l'on fait rentrer les parties
 dans le ventre. Il y a quelquefois dans le sac une se-
 rosité qui s'échape aussitôt qu'on l'a ouvert. On met
 sur l'ouverture une pelotte. On panse la plaie comme
 celle qu'on fait pour guérir les exomphales. S'il n'y
 a point de sac herniaire, on apperçoit les parties aussitôt
 qu'on a fait l'incision à la peau & à la graisse : l'on
 debride l'étranglement & l'on panse la plaie de la même
 maniere qu'on vient de dire.

XI. FIG. POUR LA PARACENTHESE.



Cours d'opérations de chirurgie démontrées au jardin royal par Pierre Dionis premier chirurgien de feues Mesdames les Dauphines et chirurgien juré de Paris – éd. 1740

SECONDE DEMONSTRATION. 123

Q uelques Auteurs donnent le nom de Paracen-
 thèse à toutes les opérations qui se font, soit
 avec la lancette, soit avec l'éguille, en quelque
 partie du corps que ce puisse être. Ils n'en excep-
 tent pas même l'opération qu'on fait à l'œil pour
 abbattre une cataracte, se fondant en cela sur l'éty-
 mologie de ce nom qui vient de *para*, qui signifie
 au-delà, de *kentein*, percer ou piquer : beaucoup
 d'autres ne lui donnent pas une si grande étendue,
 n'appellant Paracenthèse que les ouvertures qu'on
 fait à la tête, à la poitrine, au ventre, & au scro-
 tum, pour en tirer les eaux qui y sont contenues :
 & enfin la plupart bornent la Paracenthèse à la
 seule opération pratiquée au ventre des hydropi-
 ques. Nous ferons du nombre de ces derniers,

Restriction
 de la signifi-
 cation du
 mot de la Pa-
 racenthèse.

Antoine Pitois dit Labaume, M^e apothicaire et M^e chirurgien à Chauffailles

- **Né à Saint-Sernin en 1712 (En 1725, Saint-Sernin devient Vauban).**
- **Parrain : haut et puissant seigneur messire Antoine Le Prestre de Vauban lieutenant général des armées du Roy, grand croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur du pays d'Artois, seigneur de Saint-Sernin, Busseul, Moulin l'Arconce et autres places. Marraine : Demoiselle Françoise Pierrette sa fille.**
- **Grand-père : Pierre PITOIS, huissier, sergent au bailliage de Château-Chinon (Nièvre).**
- **Père : Philibert PITOYS dit LABAUME († Vauban 1750), maître chirurgien et apothicaire, procureur fiscal du Comté de Vauban et de l'Étoile, enterré dans l'église.**
- **Son frère, Jacques Philippe Sébastien Henry, prêtre curé d'Amanzé, puis de Vauban.**
- **Se marie en 1737 à Chauffailles à l'âge de 25 ans avec la fille d'un apothicaire natif de Cours (Rhône). M^e apothicaire lors de son mariage, M^e chirurgien en 1738.**
- **Études à Lyon ? à Paris ? à Montpellier (Faculté de médecine fondée au XII^e siècle) ?**
- **Marié deux fois : Suzanne LAGENETTE au service de Mme la comtesse de Vauban (Cm 10.05.1742).**
- **Son fils, Philibert, curé de Varennes-sous-Dun, président du district de Marcigny durant la Révolution, décédé en 1806.**
- **Décède à Chauffailles en 1771.**
- **Parrain de très nombreux enfants baptisés à Chauffailles entre 1739 et 1761.**
- **Corporation des apothicaires/chirurgiens très fortement homogamique. Sa demi-sœur Laurence épouse un maître apothicaire et chirurgien de Châteauneuf.**

Confrères d'Antoine Pitois-Labaume à Chauffailles

A : Apothicaire, MA : Maître apothicaire, C : Chirurgien, MC : Maître chirurgien

MARION Guillaume (C, 1659), BELLEVILLE Claude (MC, 1684-1697), FRANÇOIS Jean (C, 1684, MA 1685-1697-1698), DUPERRON Jean (C, 1685-1715), DÉCLIGNY Antoine (MC, 1697-1698-1723), LAURENT Benoît (MA, 1701-1704, MA-C, 1716), CORTAY Claude (MC, 1723), Sr GARNIER (M^e accoucheur de La Clayette, 1763), MARTIN Joseph (chirurgien juré, 1772 à 1776), LUTAUD Claude Antoine (docteur en médecine, 1779), DABAY ou DABRY Pierre Joseph (C, 1782-1788)

Docteurs en médecine, chirurgiens, apothicaires et sages-femmes cités dans les registres paroissiaux de Chauffailles et Mussy aux XVII^e - XVIII^e siècles - Antoine Pitois dit Labaume, M^e apothicaire et M^e chirurgien (1712-1771)

Quelques actes d'état civil à Chauffailles (Registres paroissiaux)

1739-06-28 Baptême de PITOYS Benoîte

fa de PITOYS Sr Antoine, Maître chirurgien, Le Bourg, et de LAURENT Jeanne

Parrain: THIVEND Claude Avocat en Parlement, marraine: LESPINASSE Dame Benoîte épouse du parrain

Commentaire: baptisée dans l'urgence par la sage-femme

1741-09-29 Sépulture de LAURENT Jeanne de sexe féminin âgée de 36 ans

Sépulture de PITOYS Enfant de sexe inconnu, inhumé avec la mère

1758-07-13 Sépulture de MARTIN Enfant de sexe inconnu

Commentaire: baptisé à la maison par le sieur LABAUME chirurgien à Chauffailles

1762-03-17 Sépulture de AUCLERC Adrienne de sexe féminin âgée de 45 ans

Commentaire: étant enceinte fut ouverte un instant après son décès par le Sr Antoine PITOYS dit LABAUME chirurgien qui signe. Une fille née une demi-heure après et enterrée avec sa mère

1763-10-24 Sépulture de JACOB Enfant de sexe inconnu

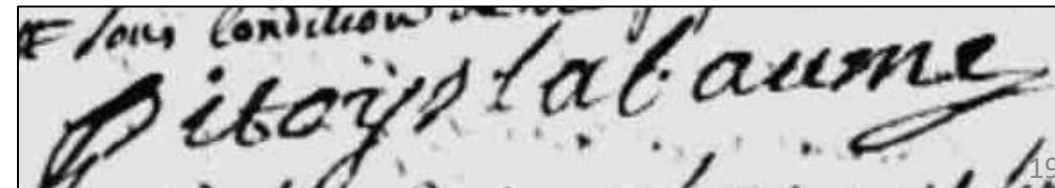
Commentaire: baptisé à la maison par le Sr GARNIER maître accoucheur de La Clayette et Jeanne TRONCY sage-femme

1769-02-09 Sépulture de MARTIN Enfant de sexe masculin âgé de 0 j

Commentaire: ondoyé par Henriette DEPAY sage-femme, tiré du sein de sa mère décédée par M^e Antoine PITOIS LABAUME chirurgien de Chauffailles qui signe

1782-10-10 Sépulture de THYVEND Enfant de sexe inconnu

Commentaire: tiré du sein de la mère morte par M^e DABAY chirurgien

A close-up photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is written in a cursive, somewhat stylized script. The name 'Pitoys Labaume' is clearly legible, with 'Pitoys' on the first line and 'Lab' followed by a large, sweeping flourish on the second line. Above the signature, there is some faint, partially legible text that appears to be 'F. Louis Condillon'. In the bottom right corner of the image, the number '19' is visible.

Le sieur Garnier de La Clayette, dit maître accoucheur* par le curé

1763-10-24 Sépulture à Chauffailles de JACOB Enfant de sexe inconnu, de Sr Jacques JACOB et Delle Jeanne PYTOIS décédé du jour d'hier quelques moments après sa naissance, baptisé à la maison par le Sr GARNIER maître accoucheur de La Clayette et Jeanne TRONCY sage-femme - Acte AD71, coll. du greffe et acte coll. communale (Jean Saille) identiques.

Le curé de Chauffailles
Le jour d'aujourd'hui vingt quatre octobre mil sept cent soixante trois. un enfant de Sr
Jacques jacob marchand du bourg de chauffailles et de Delle
Jeanne pytois la femme. Décédé du jour d'hier quelques moments
après sa naissance et après avoir été baptisé à la maison
par le Sr garnier maître accoucheur de la clayette ainsi que
nous l'ont attesté le Sr jacob et Jeanne troncy la femme
qui a déclaré nous avoir signés, a été inhumé au cimetière
de chauffailles par moi curé, sousigné en présence de
Sr jacob et Jeanne troncy manœuvres de chauffailles qui
ont déclaré nous avoir signés de ce enquis jacob. *Alors*
Le jour d'aujourd'hui vingt huit octobre mil sept cent soixante trois
la naissance de chauffailles

Le jacob.

* Il était plus
probablement
maître chirurgien

Confrères d'Antoine Pitois-Labaume à Mussy-sous-Dun

BELLEVILLE Jacques-François (MC à Châteauneuf, 1697), PASCAUD Georges Étienne (originaire de Paray-le-Monial, docteur en médecine, marié à Anne DUPONT fa de Frédéric DUPONT capitaine châtelain de la châtellenie royale de Charlieu et juge bailli), DÉCLIGNY Louis (MA, 1698), DÉCLIGNY Antoine (A, 1711), PASCAUD Lazare (docteur en médecine de Paray, 1717), CORTEY Jean Claude (MC, 1717), Mr DUBUIS (chirurgien accoucheur, 1784)

1784-04-21

Baptême de LATHUILLERE Enfant

fa de LATHUILLERE Guillaume et de LAROCHE Antoinette

Commentaire: ondoyée par Mr DUBUIS chirurgien accoucheur

Deux autres actes concernant le Brionnais dans l'Inventaire sommaire des Archives départementales de la Loire antérieures à 1790. Série B, tome II

B. 1620. (1674-1791).

Requête en plainte présentée par Nicolas Dubouis, tisserand, de la paroisse de **Belmont**, et Françoise Paillet, sa femme, contre Jean-Marie Auvolat, laboureur, demeurant en la même paroisse, au hameau Lafont ; ordonnance de Jean-Jacques Corcelette, avocat en Parlement, juge vice-gérant, portant permission d'informer et de faire constater l'état de la plaignante ; prestation de serment et rapport de **Pierre-Joseph Dabry**, licencié en médecine et maître en chirurgie, demeurant à **Chaufaille**, commis pour procéder à la visite de la personne de ladite plaignante ; interrogatoire et information.

B. 1738. (1705-1711).

Étienne Fouilloux, laboureur, de la paroisse de **Saint-Sernin**, est condamné à payer à sieur **Jacques Belleville**, maître chirurgien, de la paroisse de **Saint-Martin-de-Lixy**, la somme de 70 livres en reste de celle de 90 livres, contenue dans une promesse, plus 126 livres pour voyages, remèdes et médicaments.

731. **S T A T U T S** 369

ET

R E G L E M E N S

POUR LES CHIRURGIENS DES PROVINCES,
établis ou non établis en Corps de Communauté.

A V E C

UNE TABLE CHRONOLOGIQUE

DE TOUS LES ÉDITS, DECLARATIONS,
LETTRES PATENTES ET ARRESTS DU CONSEIL;
CONCERNANT

Les Medecins, Chirurgiens, Accoucheurs, Apoticaire, Herbiere,
Sages-Femmes, Recommanderesses, Nourrices, Barbiers,
Perruquiers, Baigneurs, & Etuvistes du Royaume.

Imprimés conformément au Privilège du deux Mai 1733.



A P A R I S,

Chez PIERRE PRAULT, Imprimeur des Fermes & Droits du
Roy, Quay de Gèvres, au Paradis.

M. DCC. XXXV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

**Codification de la profession de
chirurgien sous l'Ancien Régime
(Premier chirurgien du Roi,
lieutenants, greffiers, prévôts,
maîtres, communautés, etc.)**

Statuts et règlements pour les chirurgiens des
provinces établis ou non établis en corps de
communauté. Avec une table chronologique
[depuis 1220 jusqu'à 1733] de tous les édits,
déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil
concernant les médecins, chirurgiens,
accoucheurs, apothicaires, herbiere, sages-
femmes, recommanderesses, nourrices, barbiers,
perruquiers, baigneurs & étuvistes du royaume
(1735)

TABLE CHRONOLOGIQUE

DE TOUS LES EDITS, DECLARATIONS,

LETTRES PATENTES, ARRESTS DU CONSEIL,

STATUTS, ET REGLEMENS,

Concernant les Medecins, Chirurgiens, Accoucheurs, Apoticaire, Herbiers, Sages-Femmes, Recommanderesses, Nourrices, Barbiers, Perruquiers, Baigneurs, & Etuvistes du Royaume.

LA Fondation Apostolique de l'Ecole de Medecine fut faite.

Edit de Philippes IV. dit le Bel, portant que le Prevost de Paris fera crier solennellement, que nul à Paris n'exerce l'Art de Chirurgie, à moins qu'il n'ait été examiné par les Maîtres Chirurgiens Jurez de Paris, convoqués par le premier Chirurgien du Roy; qu'il fera brûler les Enseignes de tous ceux qui feront l'exercice de cet Art, sans avoir été examinés, & qu'il les fera conduire au Chastelet; & que les Chirurgiens Jurez ne visiteront qu'une seule fois, pour mettre le premier appareil, tout homme qui se trouvera blessé en lieu sacré, & privilégié, & qu'ensuite ils en donneront avis au Prevost de Paris.

1220.

Novembre
1311.

29 Mars 1732. Arrest du Parlement, qui défend aux Maîtres Chirurgiens, & aux Demonstrateurs Anatomiques, de faire aucunes dissections des Corps de femmes, sans y appeller les Jurées Sages Femmes.

29. Mars 1732. Arrest de la Cour de Parlement, rendu en la Tournelle, les Chambres assemblées, en faveur du Sieur Marquis d'Hautefort, contre la Demoiselle de Kerbabu, & qui décharge un Maître Chirurgien, & son Garçon, des accusations contr'eux intentées.

1. Avril 1732. Arrêt du Conseil, qui interdit l'entrée dans le Royaume, de la racine appelée *Rhapontic*.

5. May 1732. Arrest du Parlement, qui ordonne l'exécution de celui du 29. Mars 1732.

9. Août 1732. Arrêt du Conseil, qui exempte les Officiers du Jardin Royal des Plantes, de prendre l'attache du Bureau des Finances.

Decembre 1732. Edit du Roy, enregistré en la Cour des Aydes, portant suppression de la Charge de Chirurgien des Camps & Armées du Roy.

15 Decem. 1732. Arrêt de la Cour de Parlement portant Reglement pour la vente des Drogues dangereuses.

7. Aoust 1733. Sentence du Lieutenant de Police, contre les nommés Fremont, & Solnan, Chirurgiens, à Belleville, qui leur défend d'avoir deux Boutiques ouvertes à la fois.

28. Sep. 1733. Lettres Patentes du Roy, Registrées au Grand Conseil le 7 Decembre 1733. portant confirmation en faveur de M. le Premier Medecin de Sa Majesté, dans les Droits, Privileges & Facultés attachés à la sur Intendance des Eaux Minerales & Medecinales du Royaume; avec défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles puissent être, de faire transporter, vendre ni distribuer aucunes desdites Eaux, à peine de 1500. livres d'amende.



Maître-chirurgien démonstrateur : Opérations de chirurgie sur des sujets desséchés (*cadavres*), des animaux et trépanation sur une tête de veau (Titre III, page 8)

XXV. Chaque Communauté fera démontrer publiquement dans sa Chambre commune, par l'un des anciens Maîtres qu'elle nommera tous les ans, l'Anatomie, l'Osteologie, & toutes les opérations de la Chirurgie, & en cas qu'elle ne puisse avoir un sujet humain, la démonstration se fera sur un sujet desséché, & sur des animaux pour les opérations du bas ventre & de la poitrine, & sur la tête d'un veau pour le trepan, & fera payé au Démonstrateur cinquante livres sur les deniers de la Bourse commune ; défenses aux Barbiers Perruquiers, ensemble à leurs Garçons

Le mystère des trépanations préhistoriques : la neurochirurgie serait-elle le plus vieux métier du monde ? Revue scientifique *Neurochirurgie* (2010)

Résumé

De nombreuses recherches archéologiques ont mis au jour des crânes préhistoriques portant des traces de trépanation, opérations qui semblent avoir été pratiquées du vivant de l'individu. Les sites principaux localisent cette pratique en Europe au Néolithique et, quelques millénaires plus tard, en Amérique précolombienne. En nous appuyant sur les nombreuses études archéologiques des crânes trépanés, nous comparons les trépanations de ces deux époques et nous développons leurs différences et similitudes par une approche épidémiologique, topographique et technique. Les signes de régénération osseuse observés laissent envisager la survie postopératoire de la plupart des sujets trépanés. Nous nous posons cependant la question de l'éventuelle confusion entre des craniectomies pratiquées de main d'homme et des défauts accidentels de la voûte crânienne, notamment les fractures croissantes de l'enfant. Ayant conclu à l'absence de confusion possible entre trépanation et fracture croissante, nous nous interrogeons finalement sur les causes de ces interventions chirurgicales, dans le contexte préhistorique.

Conclusion

Les trépanations constituent les premiers actes chirurgicaux dont on ait les preuves irrévocables. Que ce soit en Europe au Néolithique ou en Amérique latine à l'ère précolombienne, les crânes trépanés ont apporté beaucoup d'informations sur les procédés et instruments, les sujets opérés, et même leur survie. Les changements au fil du temps, peu marqués concernant la technique pure ou les indications, sont majeurs quant à l'instrumentation et à «l'environnement médicochirurgical» (substances ...

Dictionnaire de Trévoux du XVIII^e s. : Comment devenir apothicaire ?

Aspirant apothicaire, C'est celui qui veut être *apothicaire*, & se faire apprentif. Avant que les *aspirans apothicaires* puissent être obligez chez aucun Maître de cet art pour apprentifs, ils doivent être, selon les statuts, amenez & présenter au bureau pardevant les Gardes, pour connoître s'il a étudié en Grammaire, & s'il est capable d'apprendre la Pharmacie. Après qu'il aura achevé ses quatre ans d'apprentissage, & servi les Maîtres pendant six ans, il doit en rapporter le brevèt & les certificats. Il sera présenté au bureau par un Conducteur, & subira un examen pendant trois heures par les Gardes, & neuf autres Maîtres que les Gardes auront choisis & nommez. Il subit encore un second examen, appelé l'Acte des herbes, & ensuite les Gardes lui donnent à faire un chef-d'œuvre de cinq compositions. Voyez dans le Traité de la Police de M. de la Mare, Liv. IV. Tit. X. les réglemens pour les *apothicaires*, & l'*apothicairerie*.

FORMULES
DE MÉDECINE,
LATINES ET FRANÇOISES,
POUR
LE GRAND HÔTEL-DIEU
DE LYON.

UTILES aux Hôpitaux des Villes & des Armées;
aux jeunes Médecins, Chirurgiens & Apothicaires;
aux Personnes charitables & aux Habitans de la
Campagne.

PAR PIERRE GARNIER,
NOUVELLE EDITION, revue, corrigée &
considérablement augmentée.

Par M. L. GARNIER, Médecin ordinaire du Roi;
D. en M. de l'Univ. de Montpellier, Doyen du Col.
des Méd. de Lyon, ancien Méd. de l'Hôtel-Dieu, &
Associé honoraire de l'Académie des Sciences &
Belles-Lettres de la même Ville.



Charcote
1870

A LYON,

Chez BENOÎT DUPLAIN le jeune, Libraire,
rue Merciere, à l'Aigle.

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

Formules de médecine, latines et françoises,
pour le Grand Hôtel-Dieu de Lyon (1764)

HUILE DE VERS TERRESTRES,
Oleum Lumbricorum. On prend trois li-
vres de vers terrestres, on les lave au
moins trois fois avec de l'eau tiède. On
les met avec deux livres d'huile d'Oli-
ves & quatre onces de Vin rouge. On
fait bouillir le tout jusqu'à ce que le vin
soit consommé. On passe & on exprime
l'huile, c'est ce qu'on appelle huile de
vers. Elle est résolutive. *Prix, cinq sols*
l'once.

Blasons de communautés de chirurgiens – Duché de Bourgogne

Armorial de Charles d'Hozier (ca 1700)



53
La Com.^{te} des Chirurgiens de la ville de Charolles.

De gueules à une boîte couverte d'argent



45
La Com.^{te} des M.^{es} Chirurgiens de la ville de Macon.

D'or à une boîte couverte de gueules



50
La Com.^{te} des M.^{es} Chirurgiens de la ville de Macon.

D'azur à un saint Côme et un saint Damien d'argent



15
La Com.^{te} des M.^{es} Chirurgiens Barbiers et Peruquiers de la ville de Cluny.

D'or à un saint Côme et un saint Damien de gueules

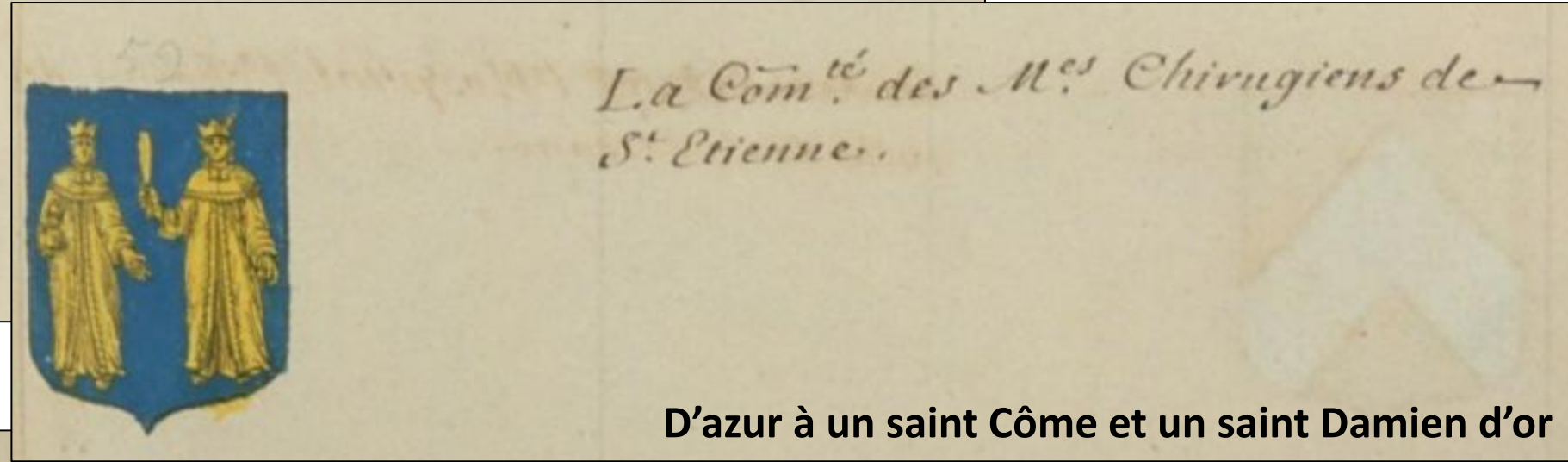


22
La Com.^{te} des M.^{es} Chirurgiens de la ville de Paray.

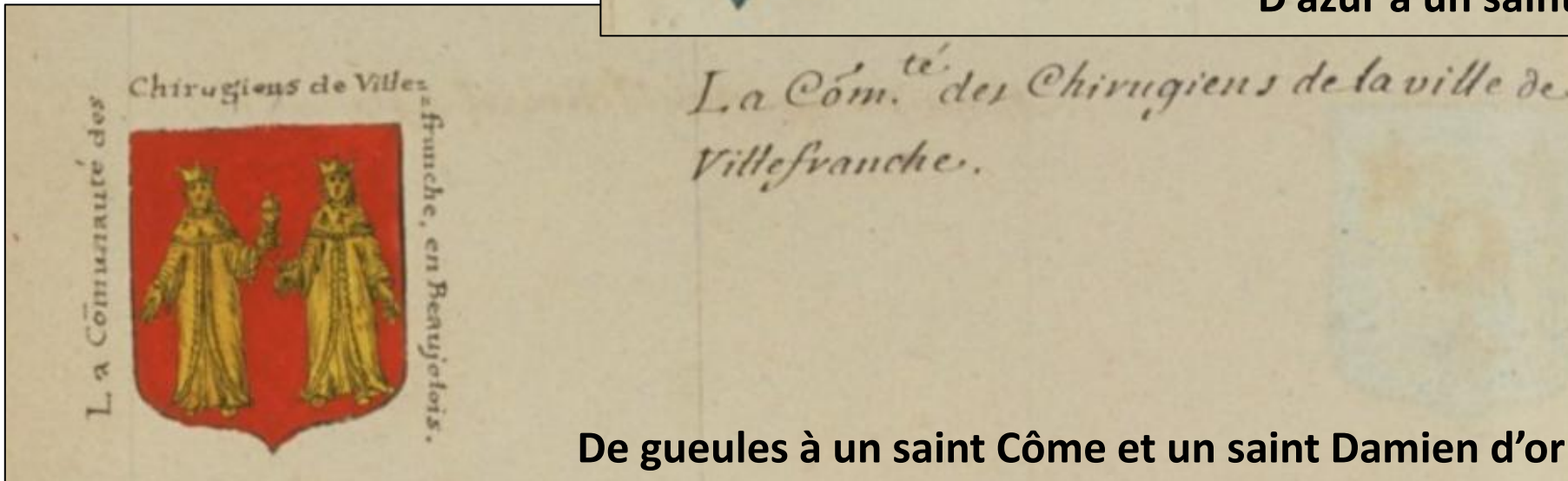
D'azur à une lancette d'or

Les armoiries des communautés des professions médicales (apothicaires, barbiers, chirurgiens, droguistes et médecins) d'après l'Armorial général de France de d'Hozier, Dr Félix Lobligois (1904)

Communautés de chirurgiens - Lyon, Forez, Beaujolais



D'azur à un saint Côme et un saint Damien d'or



De gueules à un saint Côme et un saint Damien d'or

Blasons de communautés d'apothicaires, Bourgogne et Lyon



*La Com.^{te} des M.^{es} Apotic.^{res} de la ville de
Macon.*

D'or à une seringue à clystère* d'azur



446.
*La Com.^{te} des M.^{es} Apotic.^{res} de la ville-
de Cluny.*

D'or à un mortier d'apothicaire de sable



*La Com.^{te} des M.^{es} Apotic.^{res} de la
ville de Lyon.*

**D'argent à trois boîtes couvertes
de gueules, 2.1**



*La Com.^{te} des Apothicaires de la ville de
Paray.*

D'azur à un pilon d'or

Boîtes : Boîtes à médicaments ou à onguents - Voir gravure de 1646

*** Histoire du clystère (Société d'Histoire de la pharmacie)**

Paris : Écoles de médecine, chirurgiens et apothicaires



Les Ecoles de Medecine.

D'or à une main dextre de carnation, tenant une poignée de plantes de sinople



D'azur à trois boîtes couvertes d'argent

La Communauté des Chirurgiens.



*le Corpset Com.^{te} des Marchands Espiciers
et. Apotiquaires.*

« D'azur à un dextrochère d'argent mouvant d'une nuée de même, et tenant des balances d'or, coupé d'or à deux navires de gueules équipés d'azur semés de fleur de lys d'or, l'un contre l'autre, flottant sur une mer de sinople et accompagnés de deux étoiles à cinq raies de gueules (4). »

Chirurgiens et apothicaires de Montpellier (Languedoc)



825.
Les Chirurgiens de la Ville de Montpellier

« D'or à un saint Côme et un saint Damien de carnation, habillés de gueules, la chemise d'argent, le bonnet de sable; saint Côme tenant de la main senestre un étui de sable garni de rasoirs, lancettes et ciseaux de même, saint Damien tenant de la main dextre une boîte d'azur, accostés de quatre lettres S.



88
La Com. des Apotic. de la ville de Montpellier.

« D'azur à un saint Roch de carnation, le manteau d'or, habillé de gueules, le rochet de sable, le chapeau d'argent, tenant de sa main droite une coupe couverte de même, pleine de médicaments, en sa senestre un bourdon aussi d'argent. Sortant de sa bouche un rouleau de même avec ces mots : « nihil preciosius », un chien assis sur ses pieds de derrière sur un livre, la tête contournée tenant un pain à sa gueule, le tout d'argent. Enfermé dans un grenetis d'or écrit autour sur argent : *sigillum facultatis pharmaciae Monspeli*, de sable et un cordon de feuilles d'or. »



Pharmacia, Dubia prudenter
Doutez avec prudence

Chirurgia, Adversa fortiter
Affrontez les adversités
avec courage

Gravure de 1646

Gravure de Matthaeus Merian, illustration
dans *Opera quae extant omnia* de Fabricius
Hildanus (ou Guilhelmus Fabricius ou
Guillaume Fabry 1560-1654)

Quid des sages-femmes, accoucheuses, matrones, femmes-sages, mères-sages, ... ?

La formation des accoucheurs et des sages-femmes aux XVII^e et XVIII^e siècles. Évolution d'un matériel et d'une pédagogie (Jacques Gelis, Annales de Démographie Historique, 1977)

« De la Réception des Sage-Femmes », une profession aussi très réglementée

De la Reception des Sage-Femmes.

L X X I.

TOUTES Aspirantes à l'Art des Accouchemens dans une Ville où il y aura Communauté, seront tenuës de faire deux années d'apprentissage, avec une Maistresse Sage-Femme de la Ville, ou de servir deux années à l'Hostel-Dieu de la même Ville, au cas qu'il y ait moyen d'occuper des Apprentisses en cet Art.

LXXII. Les Brevets d'apprentissage qui seront faits chez les Chirurgiens-Accoucheurs, seront enregistrés au Greffe du premier Chirurgien dans la quinzaine de leur datte, à peine

Règlement de 1735

LXXVII. A l'égard des Femmes qui voudront exercer l'Art des Accouchemens dans les Bourgs & Villages, elles seront interrogées par le Lieutenant du premier Chirurgien, dans la Communauté des Chirurgiens de la plus prochaine Ville des lieux où elles voudront s'établir, & par le plus ancien Prevôt, elles seront reçûes après avoir prêté le Serment ordinaire, elles payeront seulement dix livres; sçavoir quatre livres au premier Chirurgien ou à son Lieutenant, trois livres au Prevôt, & trois livres au Greffier, en cas qu'elles en ayent les moyens, sinon elles seront gratuitement reçûes, en rapportant un certificat de pauvreté de leur Curé, & leur seront aussi gratuitement données des provisions par le Greffier, attendu que leur Examen n'est ordonné que pour les instruire, sans que les provisions puissent leur être refusées, sous prétexte de défaut de paiement.

LXXVIII. Défenses sont faites d'exiger de plus grands droits que ceux ci-dessus spécifiés, même de recevoir aucuns presens ni repas, à peine de concussion & restitution du quadruple.

Délit de concussion (ANSM)

« There is no free lunch – Il n'y a pas de repas gratuit »

22 octobre 1781 : Naissance de Louis-Joseph, premier fils de Louis XVI (décédé le 4 juin 1789)



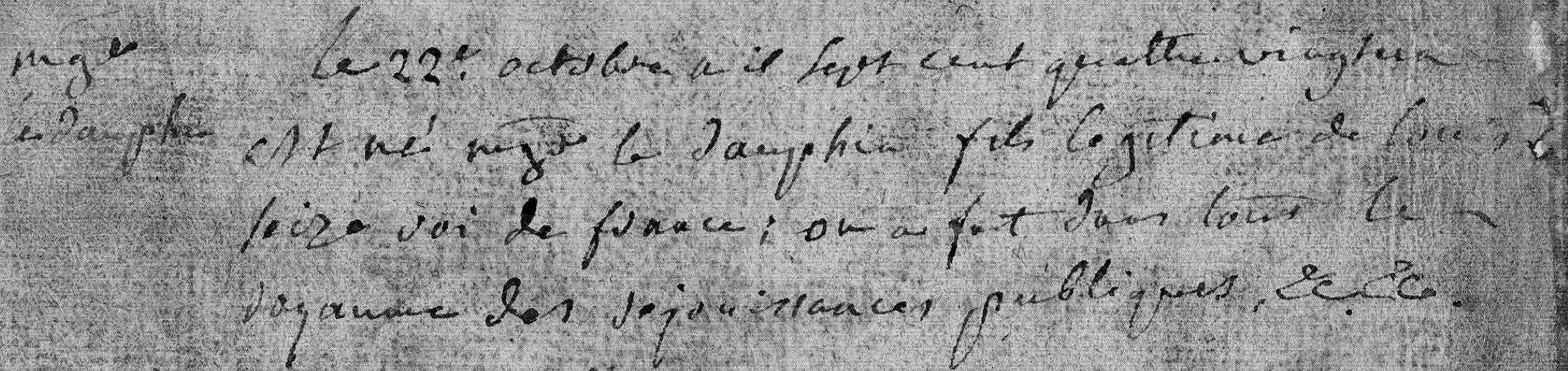
*San mil sept cent quatre vingt un, le vingt ¹⁰⁶
 deux Octobre, à un heure après midi, est né très haut et
 très excellent Prince, Louis-Joseph, Dauphin de France, fils de très haut, très Puissant et
 très excellent Prince, Louis-Auguste Roi de France,
 et de Navarre, et de très haute et très Puissante et très
 excellente Princesse, Marie-Antoinette Joseph-Jeanne
 Archiduchesse d'Autriche, Reine de France, et de Navarre
 a été baptisé par Monsieur le Prince Louis-René
 Edouard Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, Evêque et
 Prince de Strasbourg, Landgrave d'Alsace, Prince d'Etat,
 d'Empire, Grand Aumônier de France, Commandeur de
 l'Ordre du Saint Esprit, en présence de Monsieur l'Evêque,
 le Cardinal a été tenu par Monsieur le Prince Louis-René
 Edouard, son très cher et très aimé frère cousin et
 beau-frère, représenté par très haut et très Puissant Prince
 Louis-Alexandre d'Orléans de France, Monsieur, frère du
 Roi, et la marquis très haut et très Puissant Prince,
 Madame, Marie-Adélaïde Clotilde d'Orléans de France,
 Princesse de Parme, représentés par très haute et
 très Puissante Princesse, Madame Elisabeth-Philippine
 Marie-Péline de France, Sœur du Roi, en présence de sa
 Majesté, et ont signé,
 un mot ratifié nul.*

*Louis Dauphin
 (de France)*

AD78
Versailles
Notre-Dame

« Le 22 octobre 1781 est né Monseigneur le dauphin, fils légitime de Louis seize, Roi de France ; on a fait dans tout le royaume des réjouissances publiques »

Note du curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (AD69 - Collection communale)



Le 22^e octobre à il sept cent quatre vingt
est né monseigneur le Dauphin fils légitime de Louis
seize roi de France ; on a fait dans tout le
royaume des réjouissances publiques, &c.

L'heureux accouchement de la Reine, et la naissance de monseigneur le Dauphin, le désiré de la nation, né à Versailles le 22 octobre 1781



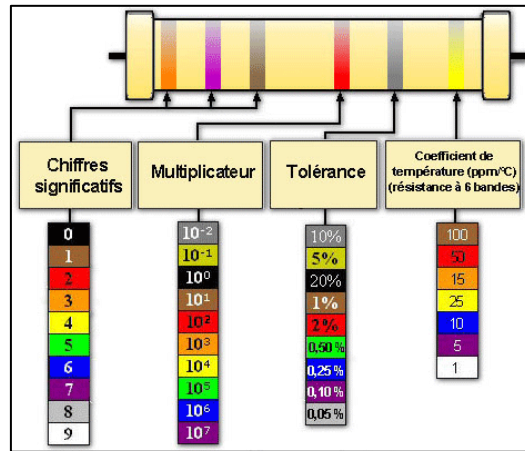
Peu de temps après, le 7 janvier 1782 : Création d'un cours gratuit d'accouchement à Mâcon

Photos Michel Dury (AD71 Csup 357)



Gabriel François Moreau,
dernier évêque de
Mâcon (de 1763 à 1790)

Un peu d'héraldique : à qui appartient ce blason ?

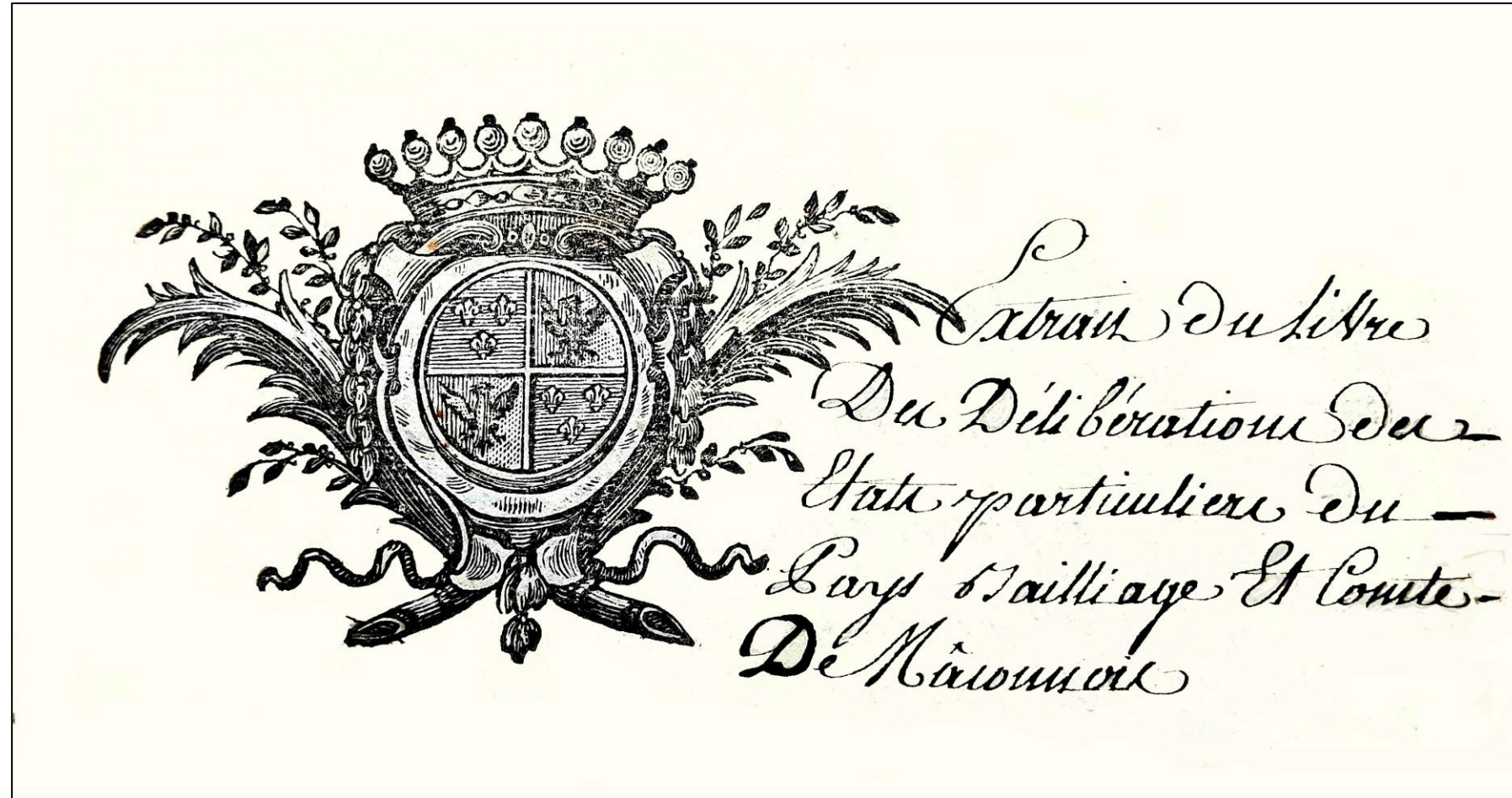


Code couleurs en électricité

Or		Argent		Or		Argent	
Gueules		Azur		Gueules		Azur	
Sable		Sinople		Sable		Sinople	
Pourpre		Orange		Pourpre		Orange	
		Carnation					

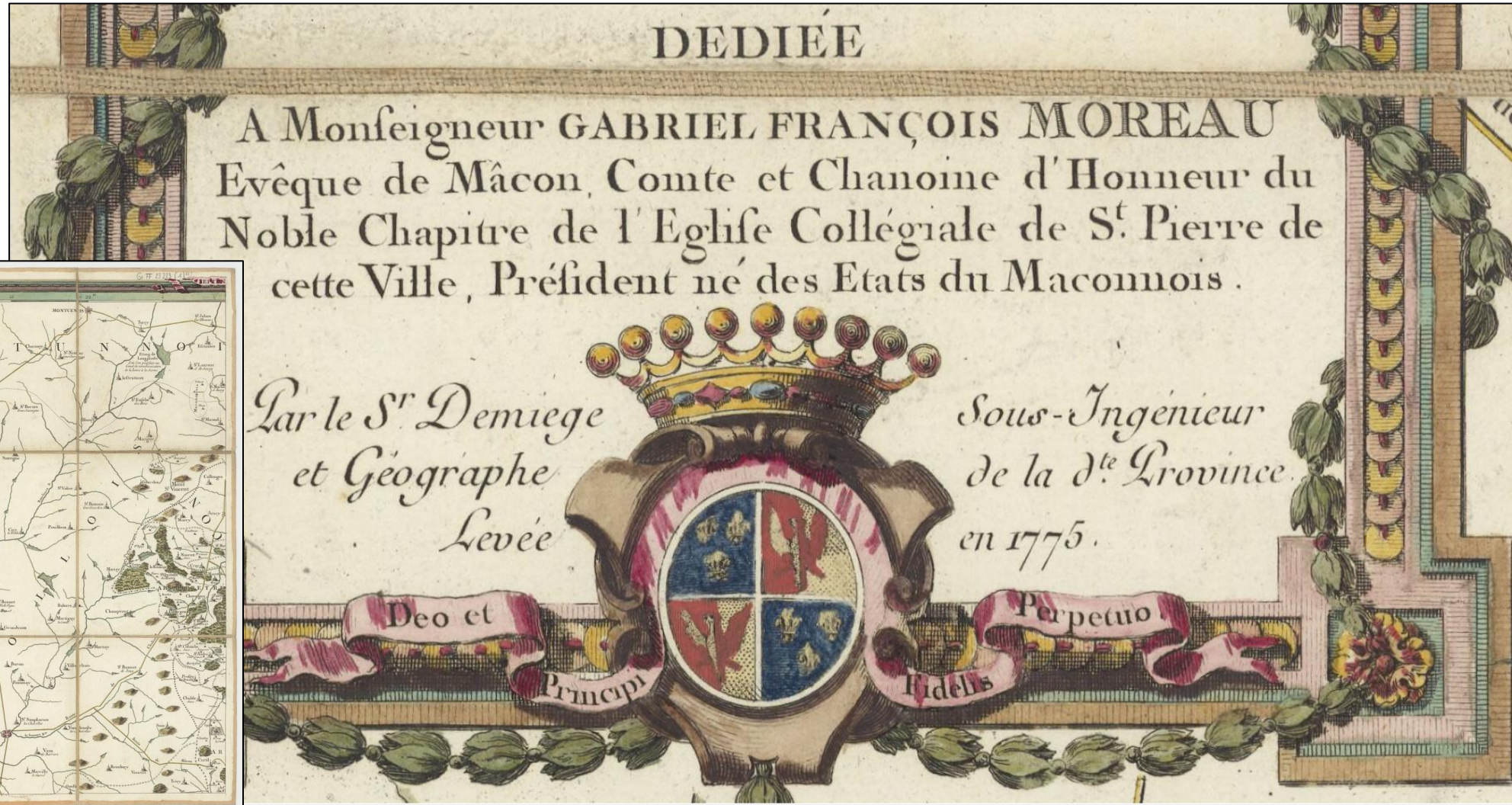
Couleurs gravées

Code couleurs en héraldique



Description du blason par Maurice Jalabert : « Couronne comtale. Écartelé au 1 et 4 de France, au 2 et 3 parti de gueules et d'or à l'aigle éployé de l'un en l'autre ».

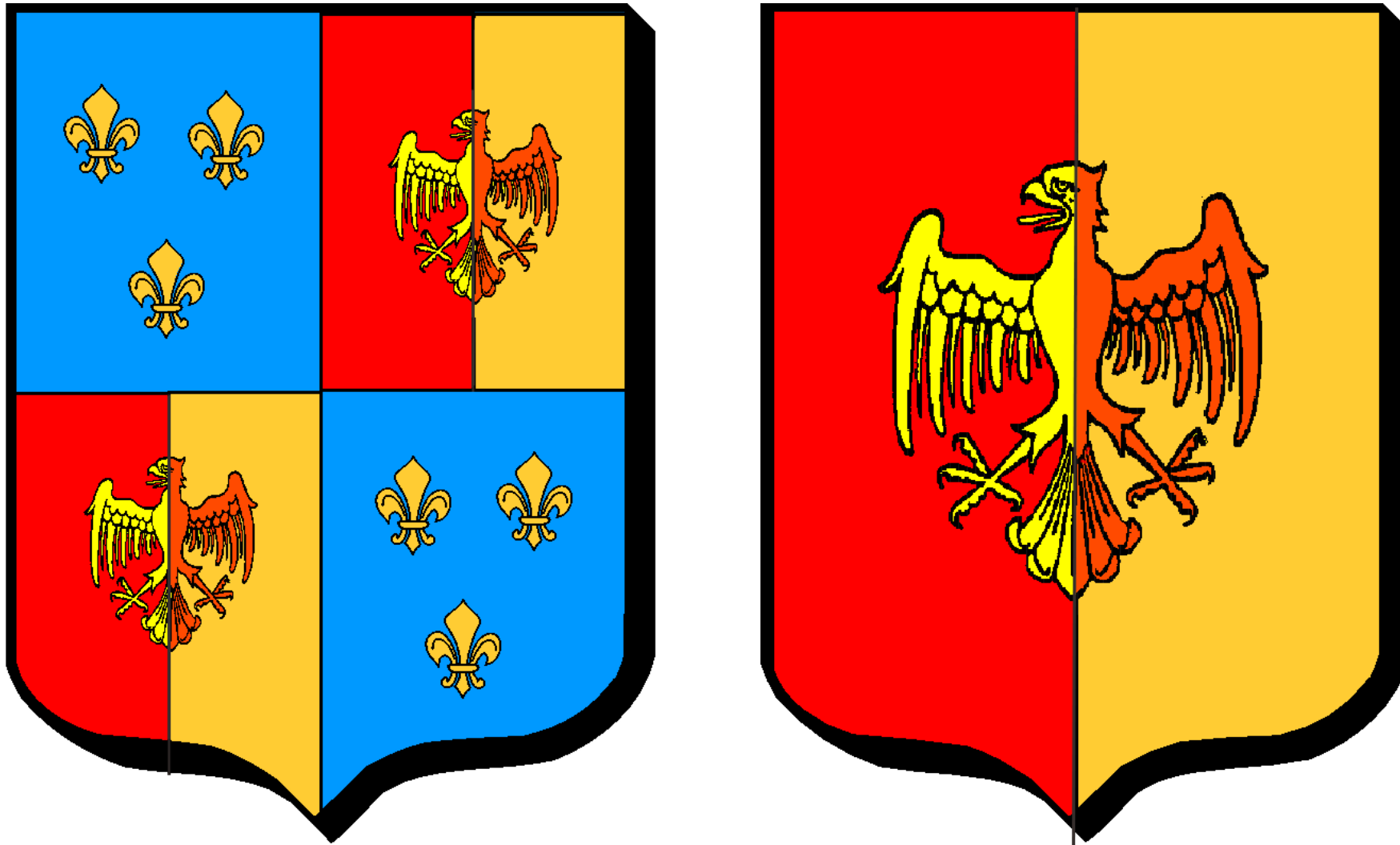
Blason du noble chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon ?



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Carte du pays et comté du Mâconnois comprenant le diocèse et bailliage de Macon : Dédiee à Monseigneur Gabriel François Moreau Evêque de Mâcon, Comte et Chanoine d'Honneur du Noble Chapitre de l'Eglise Collégiale de St Pierre de cette Ville, Président né des Etats du Mâconnois. Devise : *Deo et principi fidelis perpetuo*, Fidèle à jamais à Dieu et au prince.

Blason du comté du Mâconnais appartenant au royaume de France



« Écartelé au 1 et 4 de France, au 2 et 3 parti de gueules et d'or à l'aigle éployé de l'un en l'autre »

L'autre blason, celui de Gabriel François Moreau (1721-1802)



D'or au chevron d'azur, accompagné en chef de 2 roses de gueules, feuillées et tigées de sinople, et en pointe d'une tête de more de sable, tortillée d'argent ~~et soutenue d'un cours d'eau d'argent, ombré d'azur.~~

Carte du pays et comté du Mâconnois comprenant le diocèse et bailliage de Macon : Dédée à Monseigneur Gabriel François Moreau Evêque de Mâcon, Comte et Chanoine d'Honneur du Noble Chapitre de l'Eglise Collégiale de St Pierre de cette Ville, Président né des Etats du Mâconnois. Devise : *Religionis et Provinciae Protector*, Protecteur de la religion et de la province.

7 janvier 1782, dernier folio : la "corruption" est encore évoquée

est 26.
Très Expressément défendu tant à la sage femme,
qu'aux élèves d'exiger ou d'accepter, sous quelque
prétexte qu'il soit aucun présent de la part des
femmes enceintes, venues dans l'infirmerie.

Signé Gab. fr. Evêque de Mâcon, président de des Etats;
l'abbé Sigorgne, élu du Clergé; Dethy, élu de la
noblesse; Chaillet maire de St Jeourg, élus de tiers-Etat
Traubly, Miolaud, Chandon, Aubertus et Jourd,
Lieutenants, Conseillers en l'Election de Mâcon,
Commissaires des pauvres de la Chambre des
Etats; Daugy Maire de Mâcon, conseil de des Etats
Girard Labrety Syndic et Aubat Secrétaire.

**Défense tant à la sage femme
qu'aux élèves d'exiger ou
d'accepter aucun présent de la part
des femmes en couches reçues
dans l'infirmerie**



**Présent = argent,
volaille, etc.**

2^{ème} signataire :
l'abbé Pierre
Sigorgne, élu du
clergé (physicien)

1790 : Le cours gratuit d'accouchement est étendu aux districts de S&L

(39)

COURS D'ACCOUCHEMENT. L'ancienne Administration du Mâconnois a formé, par une Délibération du 7 Janvier 1782, l'Établissement d'un Cours gratuit d'Accouchement; et par une autre Délibération du 10 Février 1786, elle en a perfectionné les Règlements et la Discipline. L'un et l'autre de ces Actes seront mis sous les yeux du Conseil.

Le Conseil du Département, touché de l'utilité et du succès de cette Institution, l'a maintenu provisoirement, par sa Délibération du 30 Novembre; et comme jusqu'alors l'ancienne consistance du Mâconnois en avoir joui exclusivement, et que dès ce moment la Dépense devenoit commune au Département entier, il pensa que non-seulement tous les Districts devoient être admis à fournir des Éléves, mais que par une sorte de compensation de la longue jouissance du Mâconnois, les autres Districts devoient avoir, pour cette année, le droit d'être admis exclusivement.

Les seuls Districts de Louhans et de Marcigny ont mis à profit cette utile préférence, et le moment de l'Ouverture des Leçons étant arrivé, le Directoire forcé par l'indifférence et l'inaction des autres Districts, a rappelé le District de Mâcon, et par Délibération du 26 Janvier, l'a admis à compléter le nombre des Élèves.

Rapport du Directoire du département de Saône-et-Loire, au Conseil général, assemblé le 4 novembre 1790

Devoir de ces opérations...
et mesurées.
Par ces motifs il fut d'avis, d'après les Annonciateurs qu'il a prin,
par les motifs et par la personne présentée, qu'il y a lieu à la recevoir
définitivement pour élève à l'école des accouchemens gratuits établie à Mâcon.
fait au Directoire le 29 mai 1791.

Photos Michel Dury (AD71 2L703 ou 2L356)

Claudine Chassy, **du district de Marcigny**, admise en plus de Jeanne Chenaux comme élève à l'école des accouchements de Mâcon en 1791.

Jeanne Chassy Vve Chartier admise au cours gratuit d'accouchement

N^o 172.
Jeanne Chassy
admission au
cours gratuit
d'accouchement

du Premier juin 1791.
Je la Requête de Jean Chassy boucher à la Clayte par laquelle
il expose que Claudine Chassy V^e Chartier sa fille a été ^{après son mariage} ~~gratuitement~~
par le Directoire du District de Marigny Bouc-étien dans le cours &
gratuit d'accouchement établi à Marigny en conséquence il demande qu'elle
soit ~~diffinitivement~~ agréée et Reçue audit cours d'accouchement; et l'avis
du Directoire du District de Marigny en 25 May 1791. Portant qu'il
y a lieu d'après les renseignements qu'il a pris, sur les Vie et mœurs de
lad^e V^e Chartier, de La Recevoir ~~diffinitivement~~.

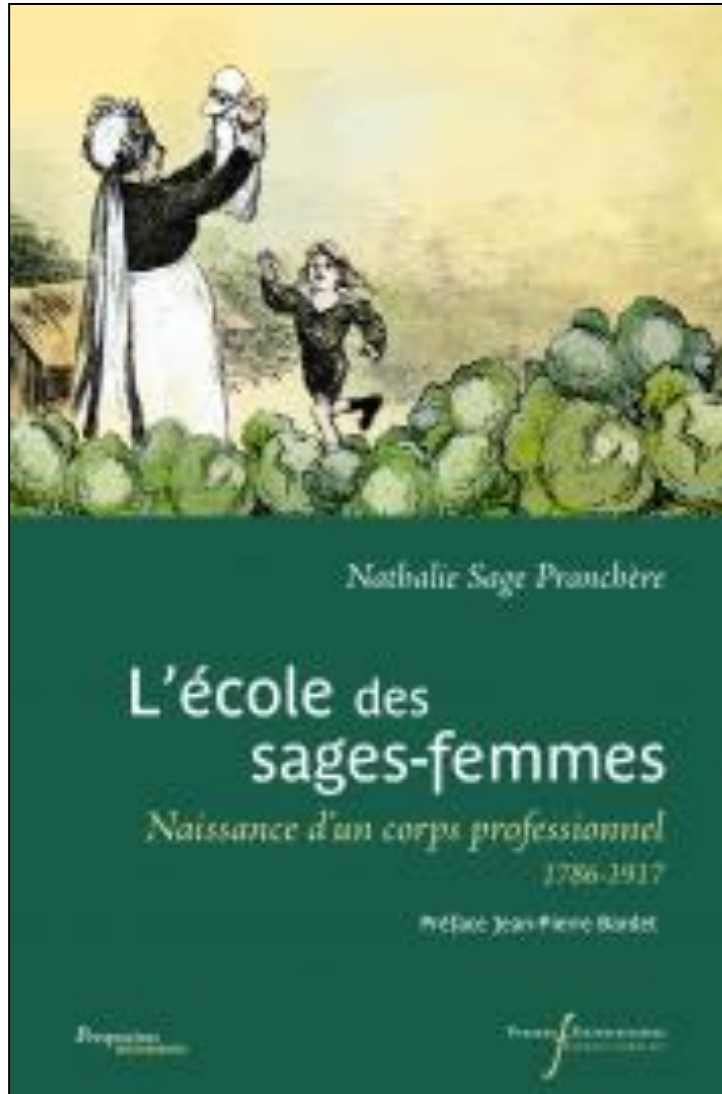
Le J^eur Général s'étant entendu et Les opinions prises:
Le Directoire du Département ne faisant aucun arrêt
que quoique Claudine Chassy V^e Chartier ne soit tutée au jour
Gratuit d'accouchement que par un simplement Verbal du
Directoire qui est justifié qu'elle s'est bien comportée pendant le
premier cours qu'elle y a fait, elle continuera son cours jusqu'à la
fin.

Reffon & Garnier
Lamare Dupuy Chauvin
Simouret

Fille de Jean, boucher à La Clayte

AD71 Photos de Michel Dury

École de Mâcon citée dans le livre *L'école des sages-femmes* de Nathalie Sage Pranchère, historienne ([CV](#))



« Cours à Mâcon de 1782 à l'an III, interrompu puis repris en l'an VIII et officialisé en 1813. Cours maintenu en 1917.

Établissement indépendant puis hospitalier (hospice de la Providence) avec internat. »

Nathalie Sage Pranchère, *L'école des sages-femmes, naissance d'un corps professionnel (1786-1917)*.

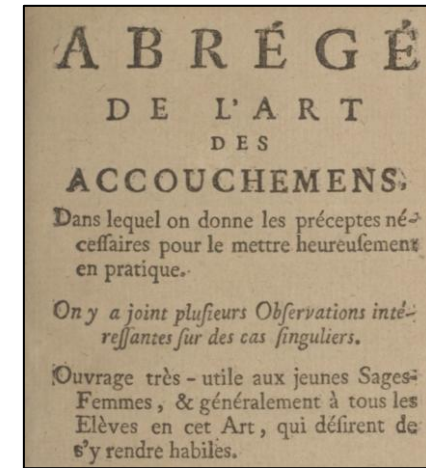
Presses universitaires François-Rabelais, 2017.

<https://doi.org/10.4000/books.pufr.13172>

<https://books.openedition.org/pufr/13235>

Contact infructueux avec Mme Sage Pranchère en février 2026

Angélique Le Boursier du Coudray (1712-1794)



- Première sage-femme à enseigner l'« art des accouchements »

- Livre édité en 1759 : *Abrégé de l'art des accouchemens. Dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique. On y a joint plusieurs observations intéressantes sur des cas singuliers*

- Ancienne maîtresse sage-femme de Paris

- Cours gratuits à l'attention des « gens de la campagne » ?

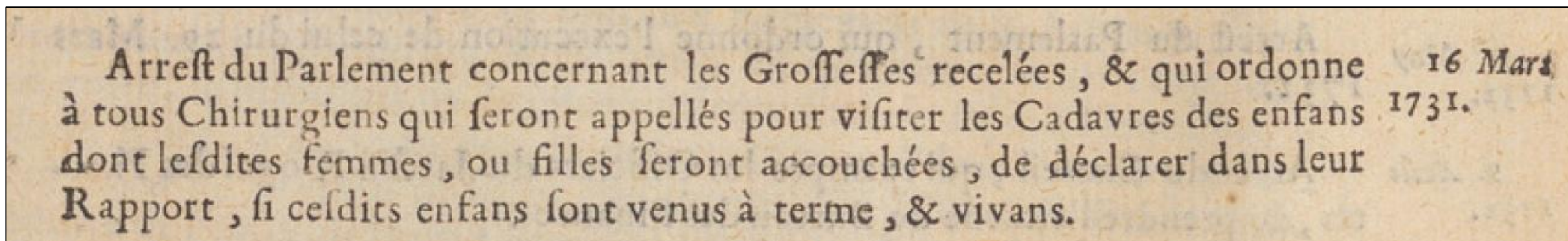


Recel de grossesse et d'accouchement – *Cèler (taire) sa grossesse*

- AD71, A. 2 (1514-1556). Édits, lettres patentes, déclarations des rois François I^{er} et Henri II concernant les femmes qui cèlent leurs grossesses et leurs accouchements. Par la suite, de très nombreuses déclarations de grossesse par des filles ou des femmes veuves dans l'[Inventaire-sommaire des AD71, séries A et B](#).

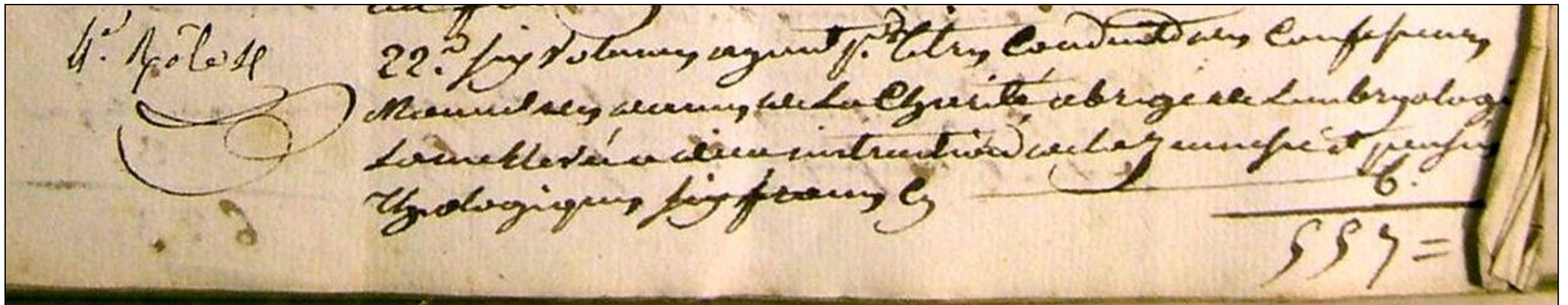
[- Arrêt permettant à François Picard, valet de l'exécuteur de la haute justice, de tirer des prisons et d'épouser Anne Couilloud, native de La Tour-du-Pin, âgée de 19 ans, condamnée à mort par le juge de ce lieu pour avoir célé sa grossesse et tué l'enfant dont elle était accouchée \(1702\).](#)

[- Arrêt de la Cour du Parlement de Paris qui condamne Marie Grinjean servante domestique à être pendue pour avoir celé sa grossesse \(1730\).](#)



Retour sur Pierre Boucaud, curé de Mussy ([Source : Michel Dury](#))

- **12/10/1812 Meurtre à Saint-Racho de Jeanne Briday, 27 ans. Pierre Boucaud, curé de Mussy est inculpé (AD71, U 29)**
- **15/12/1813 Le curé Boucaud est acquitté par la Cour d'assises du meurtre de sa domestique**
- **27/11/1822 Décès à Mussy âgé de 60 ans**
- **30/12/1822 Inventaire après décès durant 4 jours par M^e Gay notaire à Chauffailles (3E 18809, 28 pages)**
- **Article 22 : 6 volumes dont l'un a pour titre *Abrégé de l'embryologie***



Abrégé de l'embryologie

- Titre complet : *Abrégé de l'embryologie sacrée, ou Traité des devoirs des prêtres, des médecins, des chirurgiens et des sages-femmes envers les enfans qui sont dans le sein de leurs mères*
- Ouvrage composé en latin par François-Emmanuel Cangiama, chanoine de l'Église de Palerme, Inquisiteur de la Foi au Royaume de Sicile. Avec approbation du pape Benoît XIV
- Traduction par l'abbé Dinouart, chanoine de l'Église collégiale de Saint Benoît à Paris
- Téléchargement sur Google Livres ([1774, 639 pages](#)), ([1775, 643 pages](#))
- Avortements volontaires/non volontaires évoqués
- Page 442 : Recherches sur l'opération césarienne par J.-F. Simon. César né par césarienne ? (*caedere* = couper)
- Table des matières page 628
- [Césarienne... des histoires dans l'histoire, Dr Alain Espeset, 2010](#)

- CHAP. XII. Quoique les Médecins & les Sages-Femmes assurent que le fœtus est mort , il ne faut point se dispenser de faire la section césarienne , 123.
- CHAP. XIII. Les Curés qui desirent véritablement le salut des enfants ne s'en rapporteront pour les soins nécessaires , ni aux parents de la défunte , ni aux Chirurgiens & à leurs-Élèves , ni à qui que ce soit , 126.

À mentionner : Plusieurs livres de médecine dans la bibliothèque du marquis Abel de Vichy (Archives privées de la famille de Vichy)

117.

Section Troisième Médecine

863. Accouchemens, (l'art des) démontré par des principes de Physique et de Mécanique; pour servir d'introduction et de base à des leçons particulières par M. André Levret, accouch. de M^{me} la Dauphine. Paris, Didot le jeune, 1766. orné de planches
1 Vol. in 8.

132.

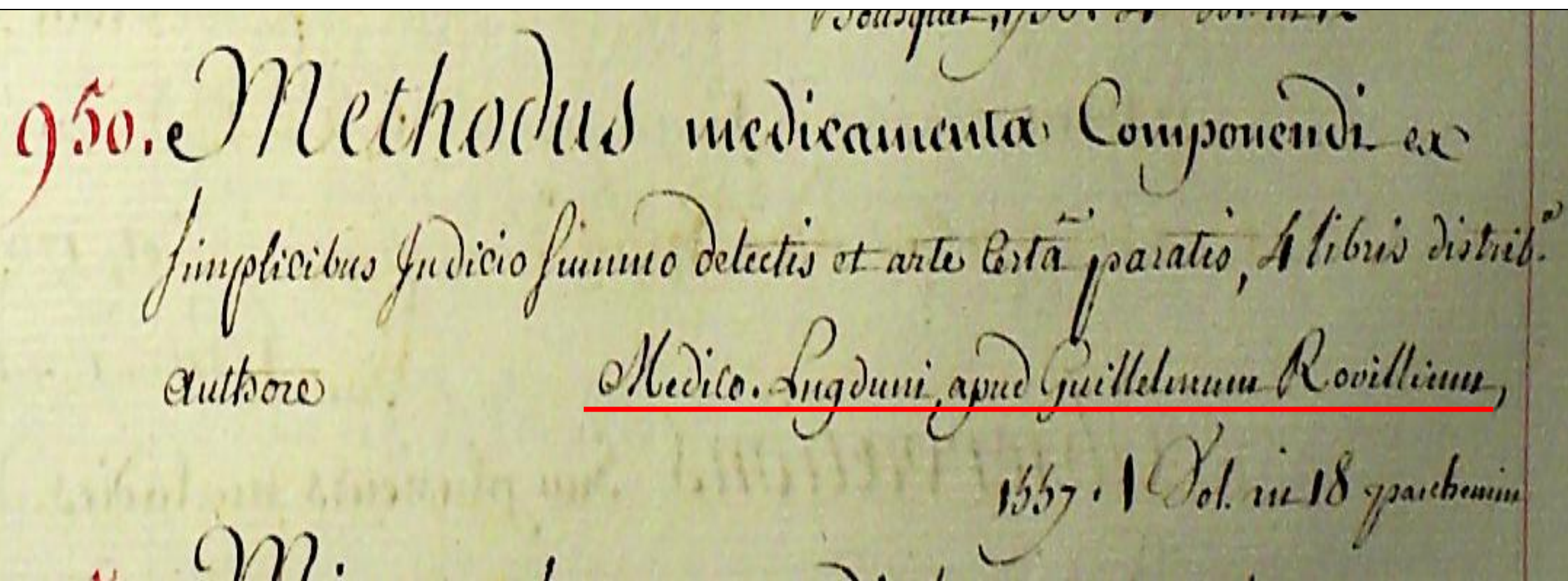
983. Traité des maladies les plus fréquentes, et des remèdes propres à les guérir, nouvelle Edition, par M. Belletius Conseiller du Roi, Médecin, Inspecteur général des hôpitaux de Flandres. à Paris, chez D. A. Liens, 1739.

2 Vol. in 12 rel. Veau

984. Traité de la matière médicale, ou de l'histoire des Vertus, du choix et de l'usage des remèdes simples par M. Geoffroy Docteur en Médecine, traduit en françois par M. M... Médecin. à Paris, chez Desaint et Saillant, 1757.

16 Vol. in 12 rel. Veau
54

Le plus ancien livre est daté de 1557



950. Methodus medicamenta Componendi ex
simplicibus Iudicio suummo detectis et arte certa paratis, 4 libris distrib.
Authore Medico. Lugduni apud Guillelmum Rovillium,
1557. 1 Vol. in 18 parchment

Methodus medicamenta componendi ex simplicibus iudicio suummo detectis et arte cesta paratis. 4 libris distrib. authore Medico. Lugduni apud Guillelmus Rovillius. Méthode de composition de médicaments à partir de substances simples découvertes par son propre jugement et préparées selon l'art. 4 livres diffusés par l'auteur, médecin. Publié à Lyon par Guillelmus Rovillius ([Guillaume Roville ou Rouillé](#)).

Conclusion

- Travail collectif avec Bruno Ragon
- Un très bref aperçu de la médecine aux XVII^e et XVIII^e siècles dans un petit coin du Brionnais
- Des études généalogiques permettent une approche sociale des professionnels de santé de l'époque
- Peu de sources et de détails, l'exemple de Philibert Pitois est rare
- La région n'était pas un désert médical à cette époque (56 feux à *Chofailles* en 1735, env. 300 habitants – 3 638 hab. et 26 praticiens en 2023). Aucun professionnel de santé à Mussy s/s Dun et Anglure en 2025.

Données : [Feux des paroisses des bailliages de Mâcon, Semur-en-Brionnais et Charolles en 1709 et 1735](#) / [Nombre de médecin à Chauffailles \(71170\) : généralistes, dentistes et professions de santé](#)

Indicateurs de la désertification médicale 2016-2023

Rechercher par ville, code postal, département, région



Voir aussi : [Mussy-sous-Dun](#) | [Saint-Igny-de-Roche](#) | [Saint-Germain-la-Montagne](#) | [Anglure-sous-Dun](#)

Mise à jour le 21/05/25

Indice d'accès aux soins

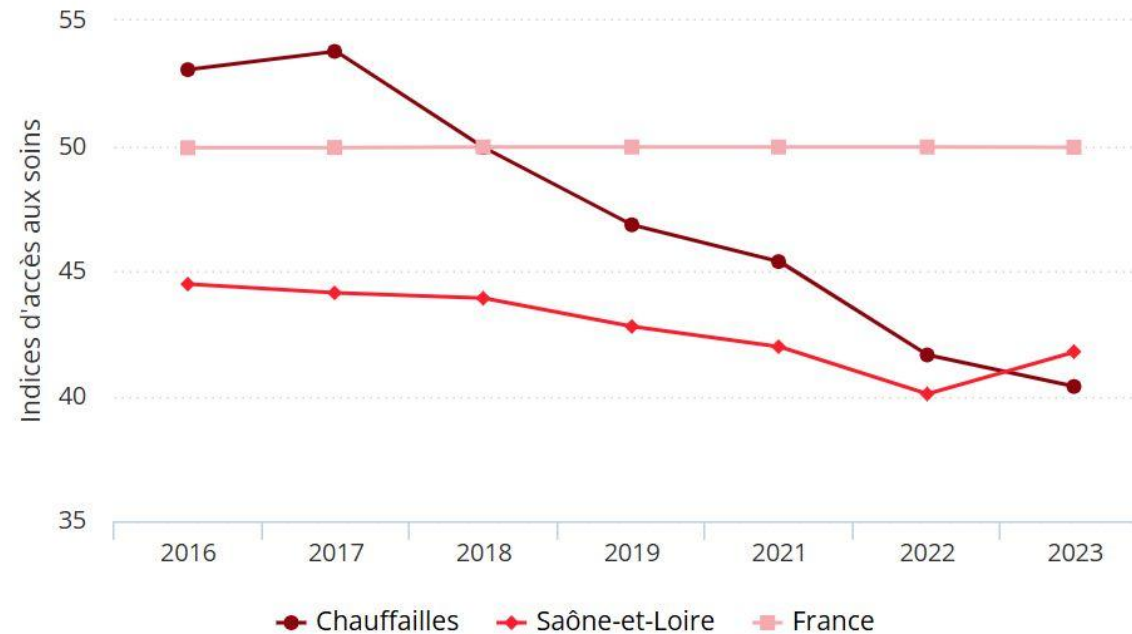
40 %

Moyennement doté

L'indice d'accès aux soins médicaux à Chauffailles est estimé à 40.4 %. Le territoire de Chauffailles (71170) est considéré comme **moyennement doté** en professionnels de santé en comparaison des autres villes françaises ([méthodologie](#)). Chauffailles possède 26 professionnels de santé libéraux au total, dont 3 médecins généralistes, 2 dentistes et 11 infirmiers. Le service  d'urgence le plus proche est situé en moyenne à **41 minutes** de Chauffailles.

Evolution de l'accès aux soins à Chauffailles

Evolution de l'indice d'accès aux soins médicaux fondé sur l'APL



«La France est en train de tiers-mondiser sa santé» : le cri d'alarme du Dr G rald Kierzek, urgentiste (Le JDD, 23/03/2026)

Sept millions de Franais n'ont pas de m decin traitant, 87 % du territoire est en fragilit  m dicale, 30 % de nos lits d'h pitaux ont  t  supprim s et l'attente aux urgences est en moyenne de 5 h 30. La d gradation continue de l'acc s aux soins conduit pr s de trois Franais sur quatre   renoncer   des soins, a r v l  mardi la F d ration des h pitaux publics. Les Franais ne sont pas dupes : ils sont 70 %   placer la sant  dans leurs priorit s aux municipales, selon l'Ifop. Mais combien de candidats en ont fait un sujet de campagne ?

Merci pour votre attention

Généalogie de la famille
PITOYS originaire de
Château-Chinon (Nièvre)
par Gérard Bayon

Généalogie PITOYS et
Famille Le PRESTRE de
VAUBAN par Bruno Ragon

Remerciements à Michel
Dury, Maurice Jalabert et
Jean-Michel Perret



Pots d'apothicaire du XVI^e siècle
Londres, Victoria and Albert Museum

Compléments

Érection du Comté de Vauban en 1725 (Archives du château de Moleron à Vaudebarrier)



LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous presens & à venir, SALUT. Le témoignage le plus certain que nous puissions donner de notre Justice & de notre estime à ceux de nos Sujets, dont les services ont fait connoître la vertu, est de leur accorder des marques d'honneur qui puissent passer à leur posterité ; ces récompenses servent à soutenir le plus solide éclat des familles, en remettant devant les yeux des descendans de ceux qui les ont mérités les exemples des belles actions de leurs peres ; ce qui a animé le zèle de plusieurs Sujets à continuer la longue suite des services de leurs auteurs qui ont exposés leur vie au service de leur Prince ; & nous le remarquons particulièrement en la personne de notre cher & aimé Antoine le Prêtre de Vauban, Lieutenant general de nos Armées, Grand Croix de l'Ordre militaire de Saint Louis, Gouverneur de notre Ville & Château de Bethune, Ingenieur general, ayant la direction des Places de notre Province d'Artois, qui sert depuis 52 ans, & s'est trouvé à 44 sieges d'attaques ou défenses de Places, Villes, Citadelles, ou Châteaux, & dans un grand nombre d'actions, où il a reçu en divers tems 16 blessures considerables. Il servit à la défense de Lille en 1708. Il défendit en chef son gouvernement de Bethune en 1710 : où contre l'attente des ennemis aussi bien que des François, il tint quarante-deux jours de tranchée ouverte ; & en 1714. il fut choisi par le défunt Roi notre bisayeul, & notre cher frere & oncle le Roi d'Espagne, pour faire en chef le siege de Barcelonne sous les ordres de notre Cousin le Maréchal de Berwick. Dans toute cette longue suite de service il a suivi les exemples de notre cher & bien aimé Cousin Sebastien le Prêtre Maréchal de Vauban son oncle, issu de la branche cadette de sa Maison, qui a servi pendant plus de soixante ans d'une guerre presque continuelle, réunissant en sa personne les talens du Cabinet dans la paix, avec la valeur & la ca-

A

4

Maconnois ou son Lieutenant général, & autres Officiers qu'il appartiendra, que ces Présentes nos Lettres d'érection, ils aient à faire enregistrer, lire & publier, garder & observer, & de tout le contenu en icelles jouir & user ledit Sieur Antoine le Prêtre de Vauban, ses héritiers & successeurs mâles, ensemble les Vassaux relevant dudit Comté ; cessant & faisant cesser tout trouble & empêchement contraires. CAR tel est notre plaisir, nonobstant tous Edits & Ordonnances ; même celle du mois de Juillet 1666. & autres portant réunion à notre Domaine, des Duchés, Comtés, Marquisats & autres dignités à défaut d'hoirs mâles, Statuts, Arrêts, Constitutions, Coûtumes, Mandemens, Restrictions, & défenses au contraire, auxquelles ensemble aux déroatoires, y contenues, Nous avons dérogé & dérogeons ; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à cesdites Présentes. DONNÉ à Chantilly au mois d'Août, l'an de grace 1725. & de notre Regne le dixième, Signé, LOUIS ;
Et plus bas, par le Roi, P H E L I P P E A U X.

Procureur fiscal

Sous l'Ancien Régime, le procureur fiscal était un officier judiciaire au sein des juridictions seigneuriales (féodales), chargé de représenter les intérêts du seigneur, notamment en matière fiscale et domaniale. Il exerçait un rôle équivalent à celui du ministère public, veillant à la défense des droits du fisc (c'est-à-dire les revenus, confiscations et biens du seigneur), tout en protégeant parfois les intérêts publics ou ceux des particuliers.

Ses missions principales incluaient :

- L'initiation des poursuites judiciaires pour infractions aux ordonnances ou aux droits seigneuriaux.
- La conduite d'enquêtes et d'informations sur les délits ou désordres.
- La surveillance du respect des règlements, des impôts et des biens communs, intervenant "d'office" en cas de besoin.
- La représentation du seigneur devant les tribunaux, où ses conclusions pouvaient influencer les jugements.

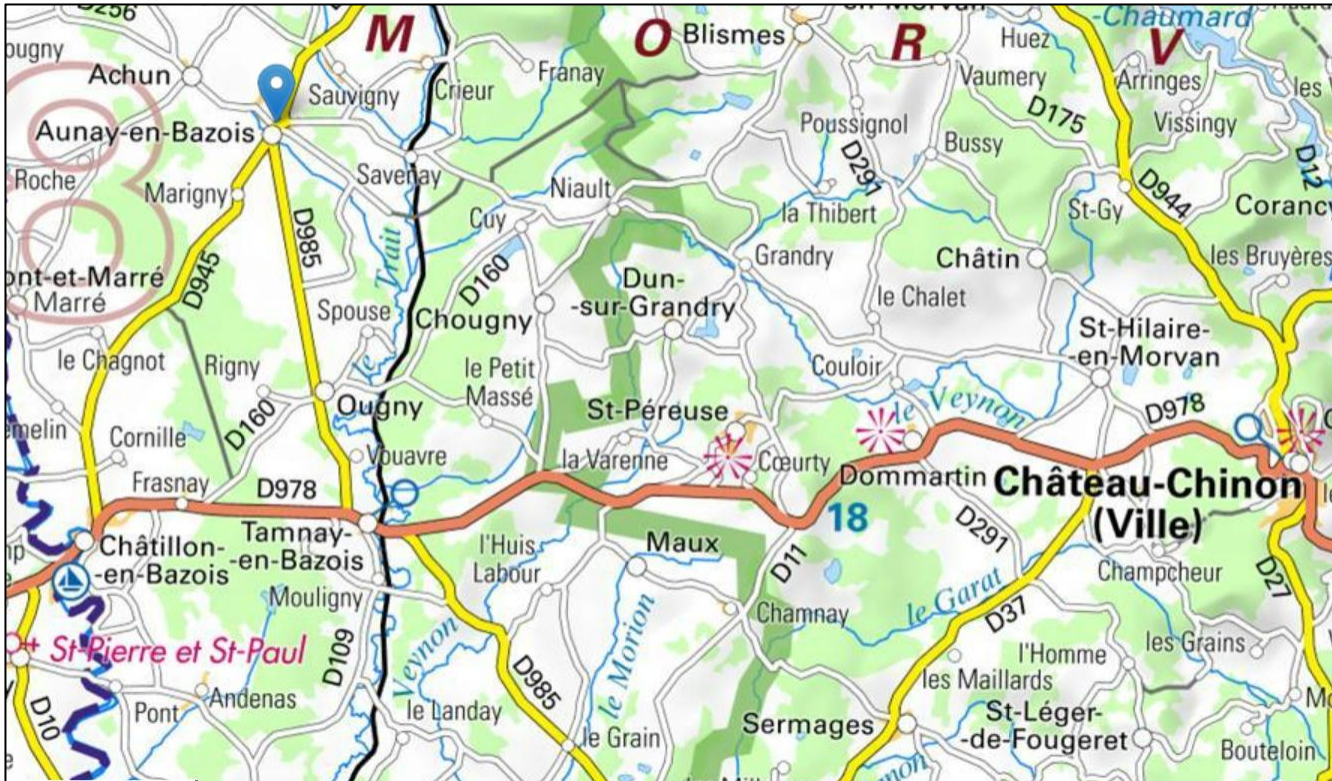
Exemple : Claude CHANORIER le père ([s1292](#)), procureur fiscal à Jullié (Beaujolais), dont le fils Claude ([s646](#)) sera maître-chirurgien à Gibles (Brionnais). Recherches avec Bernard Philibert.

Pourquoi le surnom Pitois dit Labaume ?

- Phonétique proche du baume pharmaceutique
- Un lieu-dit ? (site [DicoTopo](#))
 - La Ba(u)lme sur Saint-Germain-du-Bois (71)
 - La Balme (Baume) sur Veauche (42)
 - Château La Beaume sur la commune de Cronat (71)
- Un lieu d'un autre département mettant en relation les Pitois (ou Pytois) originaires du Nivernais et la famille Le Prestre de Vauban omniprésente ?

Pourquoi Pitois dit Labaume ? Peut-être une piste

- Des cartes postales anciennes montrent le château de la Baume à Aunay-en-Bazois (Nièvre), à 22 km de Château-Chinon, lieu de naissance de Philibert Pitois en 1676.
- IGN : Bois de la Baume au nord-est d'Aunay. Cadastre ancien 1843 : section B dite de la Baume.
- **Le château d'Aunay** dit de Haut-Fort **a appartenu à la descendance de Vauban** (plaque de cheminée aux armes de Charles de Mesgrigny et de son épouse Marie Cécile Raguier de Poussey). Est-ce aussi le château de la Baume ?



Château de la Baume à Aunay-en-Bazois



AUNAY-en-BAZOIS (Nièvre). — Château de la Baume



1094 AUNAY-en-BAZOIS — Château de la Baume



AUNAY-en-BAZOIS (Nièvre). — Le Château de la Baume

♂ Jean Charles DE MESGRIGNY D'AUNAY

Comte D'AUNAY, Aide de Camp du Maréchal de Vauban

- Né vers 1682
- Décédé en janvier 1763, à l'âge d'environ 81 ans
- Aide de camp du Maréchal de Vauban, Maréchal de camp en 1738, Lieutenant général en 1744

<https://gw.geneanet.org/garric?lang=fr&n=de+mesgrigny+d+aunay&p=jean+charles>

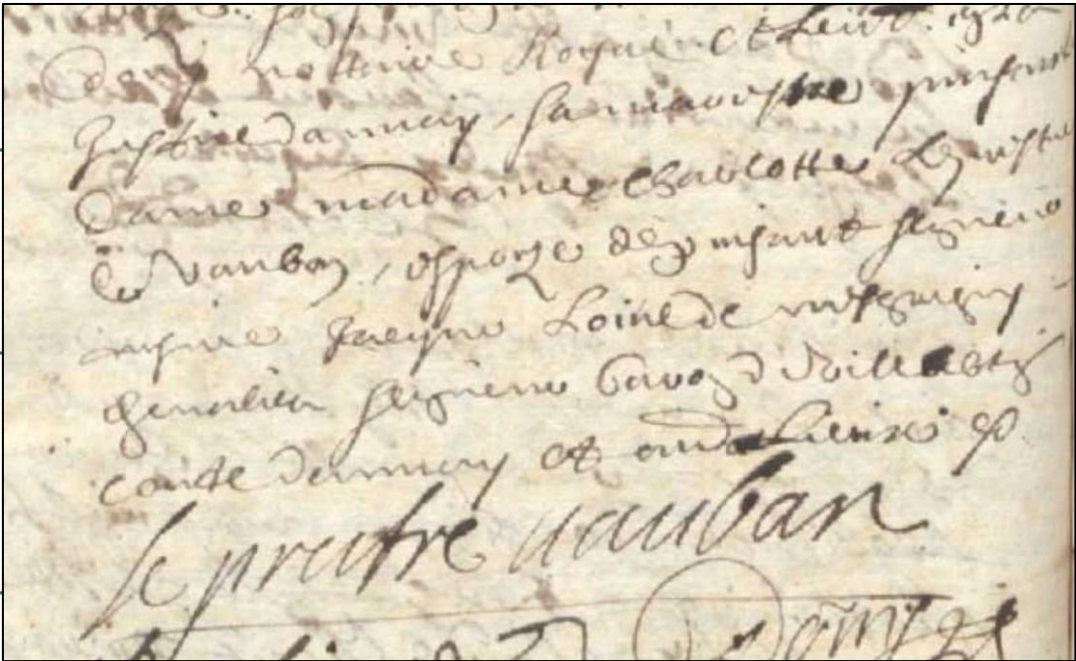
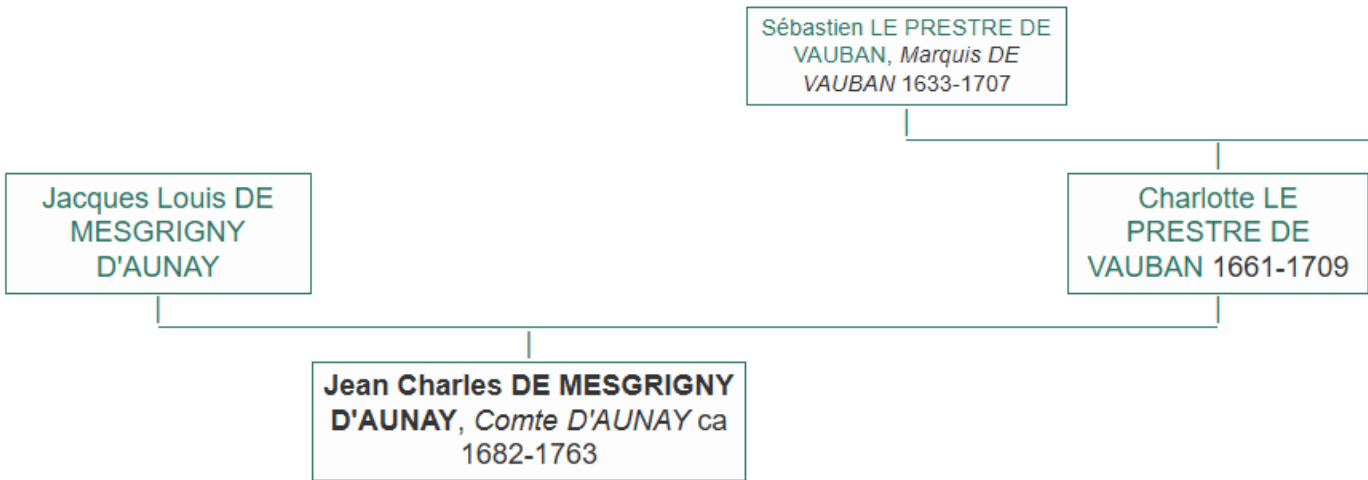
Parents

- Jacques Louis DE MESGRIGNY D'AUNAY
- Charlotte LE PRESTRE DE VAUBAN 1661-1709

Union(s) et enfant(s)

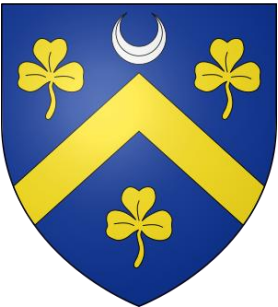
- Marié le 13 septembre 1713 avec M Angélique Cécile RAGUIER DE POUSSEY dont
 - ♀ M Claire Aimée DE MESGRIGNY D'AUNAY, Dame D'AUNAY 1719-1761

Arbre généalogique (jusqu'aux grands-parents)



[AD58, Aunay-en-B. BMS 1668-1692](#)

Charlotte LE PRESTRE DE VAUBAN



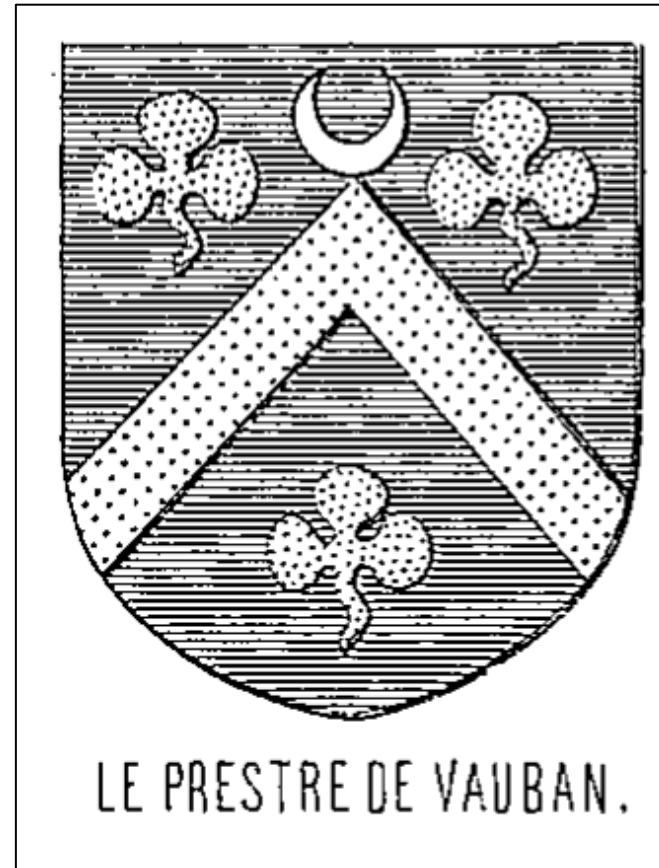
Généalogie de la famille LE PRESTRE DE VAUBAN

Armes de la maison Le Prestre

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 besants et en pointe d'une couronne de même.

Cimier : une licorne naissante d'argent.

Supports : 2 licornes de même.



Le Prestre de Vauban

D'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même et un croissant d'argent en chef.

Les Pitois ou Pitoys de Château-Chinon dans le Nobiliaire du Nivernais

Version numérisée (PDF)

Chât.-Chinon, commenc^t du XVI^e s. Trois Pitois y sont inhumés en 1530. Parallèlement à la branche d'où sont issus les baillis, on trouve un grand nombre de Pitois à Chât.-Chinon et environs (*).

I. PIERRE PITOIS, procur^r en l'élection Chât.-Chinon 1544, partage ses enfants 1565 et leur donne biens à Chaligny (c^{ne} Chât.-Chon); il eut de Jeanne Putillot (notaires de Lormes) : 1^o Guy, suit; 2^o Jean.

II. Guy, procur^r du roi 1572, puis élu de Chât.-Chinon 1589, vend et achète à Chaligny et à la Creuze (c^{ne} St-Hilaire-M^{and}) 1583-1606, m^t av. 1614, épousa Madeleine Coujard, dont : 1^o Pierre, suit; 2^o Antoinette, ép^a av. 1609 Jean Goussot, recevr des tailles à Chât.-Chinon.

III. PIERRE, av^t, bailli de Chât.-Chinon 1614-48, contrôleur au grenier à sel 1627, lieut^t crim^{el} en l'éli^{on} 1640, sgr de Quincize (c^{ne} Poussignol) et Etoules (*id.*), qu'il achète 1630, échange et achète à la Thibert (c^{ne} Poussignol) 1640, fonde les Capucins de Ch.-Chinon 1632, m^t 1648, ép^a 20 fév. 1614 Denise de Champs, fille de Fr^s, sgr de Champcourt, dont : 1^o Pierre, suit; 2^o Madeleine, ursuline; 3^o Jeanne, ép^a 1640 Jacques Gascoing, sgr de Berthun; 4^o Marie, ép^a 1^o 1646 Michel de Torcy, chl^r, sgr de Lantilly, 2^o 1652 Edme DE CERTAINES, écr, sgr de Villemolin, ci-dessus; 5^o Anne, fm^e de Charles de Fradel, écr, sgr de Lonzat.

IV. PIERRE, sgr de Quincize, Etoules et St-Maurice (c^{ne} Montreuillon), av^t 1644, bailli, lieut^t part^{er} en l'éli^{on} et lieut^t en la gruerie de Chât.-Chinon 1649, partage avec sœurs 1655, plaide avec Jeanne 1662, condamné à la maintenue de 1667, m^t 1684, ép^a 19 octobre 1649 F^{ve} DE BOURGOING, fille de Jean, sgr de la Douée, dont (**): 1^o Jean-Fr^s, sgr de Quincize p^{ie}, dont h^{me}ge 1692, et d'Etoules, reçoit 1682 les trois offices de son père à Ch.-Chinon, président au p^{ria}l de St-Pierre 1694, sert au ban Niv. de St-Pierre 1694, m^t célib. 1722; 2^o Paul-Edouard, écr. sgr de la Thibert

(*) Ils sont bourg^s, march^{ds}, artisans, puis donnent : Denis PITOIS, recevr grenier sel 1601; Esme praticien 1609; Edme, greffier 1636; Claude, sergent r^{al} 1636; Pierre, av^t 1640; Claude, procur^r fiscal et not^{re} 1658; Claude, juge d'Ouroux 1676; Pierre, huissier 1677; etc. — Leurs ppales alliances sont : au XVI^e s. Villain, Vaucoret, Coujard, Millin; Duruisseau 1601, Bully 1620, Joffriot 1625, Vaucoret, Moreau 1635, Connestable, Coujard, Bruandet 1658, Moreau, Clémendot 1672, Magdelénat 1673, Moreau 1683, Nette-ment, etc. — Cette branche doit encore exister en Morvand. — (Reg. paroiss. Chât.-Chinon, Corancy et Ouroux.)

(**) Voici un exemple frappant de retard dans les baptêmes. Leurs enfants sont baptisés : Jean, à 21 ans, 1673; Paul-Edouard, à 17 ans, 1676; Jean-Gaspard, à 22 ans, 1687, et Pierre, à 26 ans, 1695. La révocation de l'édit de Nantes n'est pas en cause, cette famille était catholique. (Reg. paroiss. de Poussignol.)

1677-83, capit. de cav^{ie} 1692, célib.; 3^o Jean-Gaspard, écr, cornette de cav^{ie} 1692, gentil^h du duc d'Orléans, m^t 1706 sans posté.; 4^o Pierre, suit; 5^o Charlotte-Pierr^{te}, ép^a 1697 Henri de Paris, écr, sgr de Prélichy; 6^o Jacqueline, supérieure Ursulines M.-Engert 1712.

V. PIERRE, écr, sgr de Quincize, Etoules, St-Maurice, Blismes (c^{ne} Ch.-Chinon), le Bruit (c^{ne} Montigny-M^{and}), *secrétaire du roi*, m^{on} cour^{ne} de Fr. à Dijon 1710, garde-du-corps de M^r 1697, comm^{eur} de St-Lazare et M^t-Carmel en fondant une commanderie à Quincize 1711, fit ériger Blismes en h^{me} justice 1714, f. h^{me}age de Quincize et Blismes 1724, m^t 1732, ép^a 10 juil. 1709 Louise Gevalois (B^{on}-Lancy), dont : 1^o Pierre, suit; 2^o M^{ie}-Louise-Fr^{se}, ép^a 1^o 1732 Jacques-Louis DE LA FERTE-MUNG, c^{te} de la Roche-Milay, 2^o Melchior de Comeau, chl^r, sgr de Pont-de-Vaux.

VI. PIERRE, chl^r, sgr d'*id.* et de Villard (c^{ne} Poussignol), et le Part (c^{ne} Dun-Places), bailli d'épée de St-Pierre 1744, gouv^r de Ch.-Chinon pour le roi 1749, fixé à Paris 1770, vend Quincize, Blismes, St-Maurice, puis sa veuve vend 1780 le Bruit, Villard et ses autres sgries, m^t sans posté, ép^a 1^o 27 avril 1733 Marie Brenot (Autun), 2^o Ant^{he} Thuillier (Paris).

Armes : D'azur, à la croix ancrée d'or. (Qu'ils prirent des Pytois.)

Sources : Arch. Nièvr. E et B. — Chérin, 157. — Min. not^{res} Montreuillon, Lormes et Moul.-Engilbert. — D'Hozier, reg. III. — Reg. par. Chât.-Chinon, Lormes, Poussignol-Blismes, Brinay, Cervon.

Eteints.

(4) BEZAVE. — *Du Morvand*. — GUILLAUME BEZAVE est procur^r fiscal de Bussy-lès-Chassy 1495. Puis, des march^{ds} à Montreuillon, Marigny et Lormes, alliés aux Viodé, Goguelat, Legrand, etc.

I. PIERRE BEZAVE, march^d à Enfert (c^{ne} M^{hère}), m^t av. 1634, épousa Toinette Girard, dont : 1^o Dominique, march^d à Enfert, puis à Lormes 1673, eut de



Pitois ou Pitoys – Armorial de Charles d'Hozier, Bourbonnais



*Pierre Pitoys Ec.^{te} S.^r de S.^t Maurice Garde de
M.^r frère unique du Roy.*



*Gaspard Pitoys Ec.^{te} S.^r d'Estoulle Gentilhomme
de la Chambre de M.^r frère unique du Roy.*



*Jean François Pitois S.^r de Quinsise Con.^{te} du Roy
President au bailliage et Siège Présidial de S.^t
Pierre le Moustier.*

**D'azur à la croix
ancrée d'or**

Contrat de mariage d'Antoine Pitois-Labaume et Suzanne Delagenette

Photos de Jean-Michel Perret - [Transcription de Bruno Ragon \(PDF\)](#)

